



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

le mercredi 14 décembre 2011 à 20 h 00
à la **salle paroissiale d'Onnens**

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 septembre 2011**
(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale)
3. **Budget 2012** (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. **Autres informations d'ordre financier**
5. **Modification du règlement du personnel communal**
6. **Divers**

Le Conseil communal

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 07.09.2011 - N° : 9 / 2011

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	22:25

Scrutateurs: M. Gilles Aubonney, Lentigny
M. José Codourey, Lovens

Présences: 49 citoyennes et citoyens

Excusés: Mme Cabrera Aiello Nathalie, Klaus Pineiro Alvarez Sandra, Mettraux Sandrine et Yerly Nathalie, MM. Currat Stéphane, Despont Constant, Monneron Laurent, Morel Bertrand et Ruffieux Benjamin

Invités : M. Monney Frédéric, bureau RWB
M. Ackermann Thierry, ingénieur-conseil communal
Mme Vollichard Isabelle

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No. 33 du 19 août 2011, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'Information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si des citoyens ou de citoyennes ont des remarques à formuler par rapport à l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

9.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011

(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Budget des investissements 2011 – 3^{ème} complément (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3.1 Porte d'entrée d'Onnens

3.1.1 Rapport de la commission financière

3.1.2 Vote du crédit y relatif

3.2 Route de l'Ecole à Onnens : aménagement

3.2.1 Rapport de la commission financière

3.2.2 Vote du crédit y relatif

3.3 Carrefour de la nouvelle école de Lentigny : aménagement

3.3.1 Rapport de la commission financière

3.3.2 Vote du crédit y relatif

3.4 Puits de Lentigny : introduction électrique

3.4.1 Rapport de la commission financière

3.4.2 Vote du crédit y relatif

3.5 Déchetterie : crédit d'étude de variantes

3.5.1 Rapport de la commission financière

3.5.2 Vote du crédit y relatif

4. Divers

9.2. Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La présidente salue Mmes Lara Baudois, Elodie Grandgirard et Adeline Rossier, nouvelles citoyennes, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Elles sont accueillies par de chaleureux applaudissements et reçoivent un exemplaire de la brochure " Institutions politiques suisses ".

9.3. Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal à l'unanimité.

9.4. Point 3 - Budget des investissements 2011 – 3^{ème} complément

9.4.1. Point 3.1 - Porte d'entrée d'Onnens

La présidente explique qu'il s'agit de la dernière phase de l'assainissement de la traversée du secteur d'Onnens. L'investissement prévu a pour but la rénovation du revêtement d'une partie de la route, la sécurisation du carrefour par la création d'un giratoire, la pose d'un tronçon de collecteur prévu dans le PGEE et le remplacement de la conduite d'eau potable. Elle donne la parole à M. Frédéric Monney, du bureau RWB, pour la présentation du projet d'investissement.

M. Frédéric Monney explique que le revêtement de ce tronçon de route est dégradé et qu'il est important d'intervenir avant que l'état ne se péjore et n'entraîne des frais plus importants. La sécurité de ce carrefour n'étant pas optimale et il serait judicieux de profiter de l'améliorer. Deux solutions ont été étudiées, soit la simple réfection du bitume (sécurité pas améliorée) et la création d'un mini-giratoire. Cette dernière solution n'implique aucune emprise de terrain. Le mini-giratoire présente l'avantage d'obliger les véhicules à réduire leur vitesse. Il a été prévu afin de permettre le passage de gros véhicules ou du chasse-neige (flots de séparation directionnels franchissables, trottoirs franchissables le long de la route " En Salley " et de celle des " Moilles "). **M. Frédéric Monney** explique qu'il est également prévu que les voitures qui débouchent de la route de " La Fin-d'Avau " sur celle des " Moilles " ne puissent plus tourner en direction de Neyruz mais qu'elles doivent emprunter le mini-giratoire; ce qui résoudrait le problème de non-visibilité à cet endroit. Le projet prévoit également d'agrémenter ce carrefour, qui est quand même une des portes d'entrée dans la commune, par la pose de végétaux. De plus, le projet comporte la mise en place d'un collecteur d'eau claire jusqu'à l'arrière de la laiterie en vue de l'approvisionnement d'un futur quartier. **M. Frédéric Monney** précise encore deux éléments, à savoir que la différence du coût entre les deux variantes est infime et que le premier avis du service des Ponts et Chaussées pour la version " mini-giratoire " est favorable. M. Monney a expliqué les différents éléments, présentation à l'appui.

M. Samuel Brönnimann relève le problème qui existe pour sortir ou accéder à la route " En Salley "; pour en sortir, la visibilité est mauvaise et pour y accéder, il est nécessaire de se déporter sur la gauche. **M. Frédéric Monney** rappelle que le rôle du mini-giratoire est de réduire la vitesse; les véhicules n'arriveront donc plus à vive allure au débouché de la route " En Salley ". **M. Romual Mesot** demande s'il est possible de déplacer l'entrée de la route " En Salley " ou d'élargir la route et de créer un passage pour les piétons. **M. Frédéric Monney** répond qu'il n'est pas prévu de modifier la hauteur ou la largeur de l'embranchement; il précise qu'en l'état, le dossier n'est qu'un avant-projet. La **présidente** informe que le conseil communal avait déjà étudié la question du déplacement de cet embranchement mais que le coût avait été estimé trop élevé par rapport à la faible fréquentation de ce tronçon de route. Elle précise qu'il est tout à fait possible de réaliser des mesures de trafic et, si possible, d'inclure cette variante dans le projet. **M. Frédéric Monney** souligne qu'inclure un tel élément modifie le projet de manière considérable et du même coup, engendre des coûts plus importants (route neuve). **M. Dominique Baudois** insiste sur le problème de la très mauvaise visibilité au débouché de la route " En Salley " pour les véhicules qui partent sur Rosé et il estime que les priorités ne sont pas claires. **M. Frédéric Monney** déclare que sitôt que l'avant-projet sera passé en projet, il sera transmis au service des Ponts et Chaussées qui traitera le dossier et qui définira si les directives, en matière de sécurité routière notamment, sont respectées. **M. Eric Fasel** est d'avis qu'obliger les voitures à contourner le mini-giratoire avant de repartir vers Rosé pourrait être une solution; avis que rejoint M. Frédéric Monney. **M. Yvan Oberson** demande si le carrefour sera renommé et si une compensation écologique est prévue. **M. Frédéric Monney** répond qu'il n'y aura pas de nom attribué au carrefour et que l'arbre qui s'y trouve actuellement sera remplacé par la plantation d'un autre arbre ailleurs sur le territoire communal. **M. Samuel Brönnimann** informe que lors de la livraison du lait, les agriculteurs obstruent la route devant la laiterie car il n'y a pas d'autres possibilités de se parquer. **M. Frédéric Monney** répond que cette problématique ne concerne pas la réhabilitation du carrefour. **M. Samuel Brönnimann** précise que les véhicules qui viennent de la " route de l'église " pour se diriger vers celle des " Moilles " ne ralentissent pas et y arrivent à assez vive allure. **M. Frédéric Monney** rappelle que justement le mini-giratoire incitera les voitures à ralentir mais il précise qu'aucune mesure ne peut contraindre les conducteurs à ralentir s'ils ne le veulent pas.

Le coût de l'aménagement routier de la porte d'entrée d'Onnens s'élève à CHF 466'760.45. Le financement du montant de ce montant est prévu par un

emprunt. Les frais financiers (amortissement et intérêts) seront financés par la trésorerie communale.

Le coût de l'aménagement d'un collecteur s'élève à CHF 123'156.50. Le financement de ce montant est prévu par un emprunt. Les frais financiers (amortissement et intérêts) seront prélevés sur la réserve constituée par la nouvelle taxe de base.

Le coût du remplacement d'une conduite eau potable s'élève à CHF 31'836.15. Le financement du montant est prévu par un emprunt. Les frais financiers (amortissement et intérêts) seront prélevés sur les taxes annuelles encaissées.

3.1.1 Rapport de la commission financière

M. Laurent Yerly, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

Préambule

La Commission financière, nouvellement constituée, s'est réunie à 4 reprises dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature. Une séance commune avec une délégation du Conseil communal a eu lieu le 24 août dernier sur le sujet. La Commission a obtenu tous les renseignements qu'elle a demandés et reçu des réponses à chacune des questions posées.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour sa collaboration et pour son ouverture dans le cadre des différents échanges qui ont eu lieu.

Appréciations générales

Notre commune a décidé ces derniers mois de réaliser d'importants investissements. Il s'agit en particulier de la nouvelle école de Lentigny, devisée à près de 4,5 millions de francs et de nouveaux tronçons de collecteurs d'eaux usées, devisés à environ 900'000.- francs. Aujourd'hui, le Conseil communal propose la réalisation de nouveaux investissements, pour un peu plus de 800'000.- francs.

La réussite des projets d'investissement nécessite un suivi intense et régulier de la part du maître d'oeuvre, afin d'assurer le respect des crédits votés et de garantir la bonne facture des ouvrages réalisés. Or un tel suivi exige beaucoup de temps et d'énergie, en particulier lorsque la réalisation des divers projets s'effectue simultanément.

Dans le cadre des discussions que la Commission financière a eues avec le Conseil communal, ce dernier s'est déclaré tout-à-fait conscient du volume exceptionnellement élevé des investissements en cours et prévus. Il estime être en mesure de garantir un suivi adéquat (à la fois technique et financier) de chacun des objets en question.

Projets d'investissement

La Commission financière a pris connaissance du complément au budget d'investissement soumis à l'Assemblée communale. Elle a examiné les différents projets sur la base des informations que lui a remises le Conseil communal. Sur ces bases, elle émet les préavis suivants :

3.1 Porte d'entrée d'Onnens

Les travaux prévus comprennent la réfection de la chaussée sur une distance d'environ 600m, le réaménagement du carrefour d'entrée du village par la création d'un giratoire ainsi que l'aménagement de deux chemins piétonniers. Selon les indications reçues,

l'état actuel de la chaussée est mauvais et nécessite une intervention. Ces travaux permettront en outre d'améliorer la sécurité à ce carrefour.

Le financement de cet investissement de CHF 467'000.- est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 18'680.- et les intérêts de 3 % à CHF 14'010.-. Les frais annuels se montent à CHF 32'690.-. La capacité actuelle de financement de la commune permet de supporter cette charge.

Il apparaît en outre logique de procéder à des travaux d'aménagement d'un tronçon de collecteur et de remplacer une conduite d'eau dans le secteur concerné en même temps que ceux de la réfection de la route. Cela permet une rationalisation évidente des coûts de ces travaux.

Le financement de l'aménagement d'un collecteur d'un montant de CHF 123'000.- est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 4'920.- et les intérêts de 3% à CHF 3'690.-. Les frais financiers annuels sont de CHF 8'610.-.

Le financement du remplacement d'une conduite d'eau potable d'un montant de CHF 32'000.- est également prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels sont de CHF 2'240.- (amortissement 4 % soit CHF 1'280.00 et intérêts de 3 % soit CHF 960.-). Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec ces considérations, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter.

3.1.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter les trois investissements proposés ci-dessus, soit pour un montant total de CHF 622'000.-.

L'Assemblée communale accepte à 47 oui et 2 abstentions.

Si le projet devait inclure une variante d'aménagement pour le carrefour " En Salley " - " route de l'Eglise ", le conseil communal prendra contact avec les habitants de la route " En Salley ".

9.4.2. Point 3.2 - Route de l'Ecole à Onnens

La présidente explique que les objectifs de cet aménagement sont :

- de sécuriser le tronçon et la sortie de l'école
- de prolonger le trottoir
- de régler de manière provisoire la traversée de la route

Lorsque le texte de l'Information communale a été élaboré, le conseil communal était encore dans l'attente d'un premier avis et d'une vision locale avec les représentants du canton. Cette vision locale a eu lieu entre-temps et le projet doit être adapté en vue d'une mise en sens unique du chemin " Court-Chemin " et de divers travaux de marquage. Elle donne la parole à M. Frédéric Monney pour une présentation. **M. Frédéric Monney** explique que l'idée est de prolonger le trottoir existant d'environ 20 mètres et de créer un nouveau passage à piétons, de sécuriser le chemin piétonnier (pose de traficbloks) situé de l'autre côté de la route et de marquer le carrefour près de l'habitation de M. Hubert Aegerter. **Mme Jacqueline Favre** constate qu'il est prévu de supprimer le passage à piétons actuel et elle signale qu'il est utile et utilisé. **La présidente et M. Monney** répondent qu'il ne sera probablement pas supprimé mais cet

élément doit encore être clarifié avec le canton. **Mme Nathalie Cameroni** demande ce que sont des traficblochs. **M. Frédéric Monney** répond que ce sont des éléments jaunes et noirs rattachés ensemble et qui forment une sorte de serpent, d'une hauteur environ égale à un trottoir. **Mme Malika Steffen** demande pourquoi ne pas prévoir ces traficblochs sur une plus grande longueur de route. **M. Frédéric Monney** informe que ce qui est prévu est suffisant pour garantir la sécurité; il précise que les statistiques démontrent que les risques d'accidents sont plus nombreux sur les traversées que sur les chemins piétonniers. **M. Marcel Lauper** relève le bien-fondé d'installer un sens unique sur le chemin du " Court-Chemin " mais qu'il ne résout pas le problème de la très mauvaise visibilité à la sortie de ce chemin sur la route du " Bret ". **La présidente** répond que la mise en conformité de la haie vive sera demandée au propriétaire. **Mme Malika Steffen** demande si, à terme, un trottoir est prévu le long du quartier du " Bret " et si oui, dans quel délai. **La présidente** informe qu'il figure sur le plan d'aménagement local (plan directeur des circulations) et qu'il est en priorité 1 dans la planification financière. **Mme Jacqueline Favre** demande si les lignes jaunes vont être enlevées. **M. Frédéric Monney** répond qu'il n'est pas possible de garder le marquage actuel dans le cadre du nouveau projet. **La présidente** précise qu'à court terme, la zone devrait être une zone 30 km.

Le coût de l'aménagement de la route de l'école d'Onnens s'élève à CHF 18'973.-. Le financement de ce montant est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes.

3.2.1 Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

3.2 Route de l'Ecole à Onnens

" Nous relevons d'abord que l'essentiel de la dépense proposée concerne le prolongement du trottoir existant.

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et l'investissement sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. Il n'y a donc aucun frais financier à tenir compte pour les années futures.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis positif. "

3.2.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 18'973.-.

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité.

9.4.3. Point - 3.3 Carrefour de la nouvelle école de Lentigny

La présidente explique que les objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- de sécuriser les points sensibles des traversées des routes pour les piétons en particulier les écoliers
- d'aménager un passage à piétons (Route des Fruitières) et de refaire la chaussée

- d'améliorer l'arrêt de bus

Elle donne la parole à M. Frédéric Monney pour une présentation. **M. Frédéric Monney** informe que le passage à piétons actuel n'est pas conforme. Il s'agit de créer un arrêt de bus avec un îlot d'attente afin de sécuriser les piétons. L'emprise de terrain nécessaire ne concerne qu'une parcelle; le propriétaire a déjà donné son approbation. L'assainissement de l'extrémité de la route de "Fruitiers" est compris dans le projet. **La présidente** explique que le projet présenté ne répond pas forcément aux critères émis par le canton et qu'il devra peut-être subir des modifications; en effet, normalement, un passage à piétons ne doit pas se trouver sur un arrêt de bus. Cependant, un tel projet a déjà été réalisé dans le canton. Selon M. Frédéric Monney, cette solution est celle qui convient le mieux sur ce tronçon de route. **Mme Nathalie Cameroni** demande pourquoi ne pas déplacer le passage à piétons. **M. Frédéric Monney** répond que cela nécessite une plus grande emprise de terrain et engendre des coûts plus importants. **M. Claude Gendre** demande si le conseil communal a obtenu un accord du propriétaire concernant l'emprise de terrain sur la route des "Fruitiers". **La présidente** répond que le conseil communal ne dispose pas d'un accord formel mais qu'il y a de très bonnes chances qu'il puisse l'obtenir. En l'état, le conseil communal ne veut pas acquérir du terrain étant donné que la route est en mauvais état. **M. Christophe Roulin** demande si le présent projet est lié à l'exploitation de l'école; son souci serait alors que si le projet n'aboutit pas, la sécurité des enfants ne soit pas garantie pour les enfants qui se rendront à la nouvelle école. **La présidente** estime qu'il n'y a pas de raison que cela n'aboutisse pas car le conseil communal a un accord tacite confirmé et que lors de l'entrée en fonction de l'école, un passage sécurisé devrait avoir été étudié (obligation cantonale); en cas de force majeure, il reste la solution de l'expropriation car l'utilité publique est avérée.

Le coût total de l'aménagement du carrefour de la nouvelle école de Lentigny s'élève à CHF 124'831.80. Le financement de ce montant est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes.

3.3.1 Rapport de la commission financière

M. Laurent Yerly donne lecture du rapport de la commission financière.

" 3.3 Carrefour de la nouvelle école de Lentigny

Ces travaux sont directement liés à la construction de la nouvelle école à Lentigny. Idéalement, ils auraient dû être inclus dans les coûts totaux directs et indirects relatifs à la construction de cette nouvelle école.

Pour cet objet également, l'aspect sécuritaire est un élément important. Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et l'investissement sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. Il n'y a donc aucun frais financier à tenir compte pour les années futures.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepte."

3.3.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 124'831.80

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité.

9.4.4. Point - 3.4 Puits de Lentigny **Introduction électrique**

La présidente fait référence aux explications fournies dans l'Information communale. Elle précise qu'il s'agit de travaux de mise en conformité.

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 24'295.-. Le financement de ce montant est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur le compte "Autres réserves". La parole n'est pas demandée.

3.4.1 Rapport de la commission financière

M. Oberson Bernard, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" 3.4 Puits de Lentigny : introduction électrique

Il s'agit de travaux nécessaires d'adaptation aux normes actuelles.

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et l'investissement sera amorti par prélèvement sur la réserve. Il n'y a donc aucun frais financier à tenir compte pour les années futures.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter."

3.4.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 24'295.-.

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité.

9.4.5. Point 3.5 - Déchetterie **Crédit d'étude de variantes**

M. Olivier Mettraux, conseiller communal, informe que l'actuelle déchetterie ne respecte pas les normes cantonales et que le coût de sa mise en conformité est évalué entre CHF 140'000.- et 150'000.- TTC. Il explique que le but du crédit d'étude est de définir des variantes pour l'implantation d'une nouvelle déchetterie en tenant compte des aspects liés au plan d'aménagement local, à l'aménagement des chemins d'accès et des emprises de terrain nécessaires, à l'évacuation des eaux de surface et à l'évolution démographique des villages. Il présente les différents emplacements potentiels.

M. Dominique Baudois demande si la nouvelle déchetterie remplacera les deux actuelles. **M. Olivier Mettraux** répond qu'il s'agit avant tout de faire une déchetterie adaptée aux besoins et répondant aux normes en vigueur. **M. Henri Brasey** demande si, précisément, le but est d'en garder qu'une seule à terme. **M. Olivier Mettraux** déclare qu'il n'en est pas question actuellement. **M. Antoine Ruppen** s'étonne que la zone située à côté de l'école est présentée comme une zone d'intérêt général alors qu'il s'agit en réalité d'une zone constructible. **M. Olivier Mettraux** prend bonne note de la remarque; cet élément sera clarifié. **M. Christophe Roulin** demande s'il est prévu

d'agrandir la station d'épuration de Lentigny. **M. Claude Marro**, conseiller communal, informe qu'à terme, soit elle sera transformée en une station de pompage, soit elle disparaîtra. **M. Samuel Brönnimman** craint qu'opter pour un nouvel emplacement ne soulève une vague d'oppositions de la part du voisinage, il estime alors qu'il serait préférable de développer l'actuelle déchetterie. **M. Olivier Mettraux** répond qu'il serait dès lors nécessaire de réaliser une étude d'agrandissement. **La présidente** est d'avis qu'il y a moyen d'aménager la déchetterie de sorte à ce qu'elle s'intègre. **M. Frédéric Monney** rappelle que le but du crédit d'étude est de définir la variante idéale en prévision du futur; l'investissement fait pour ce crédit d'étude ira en déduction des frais d'honoraires du projet s'il est réalisé.

Le coût de cet étude de variantes s'élève à CHF 22'860.- TTC. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par prélèvement sur le compte "Autres réserves" (et non comme indiqué dans l'information communale par la réserve obligatoire des déchets).

M. Laurent Yerly précise que, comme l'objet ne présente pas une plus-value à court terme pour les usagers, un prélèvement sur la réserve obligatoire des déchets n'est effectivement pas autorisé.

3.5.1 Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" 3.5 Déchetterie : Crédit d'étude de variantes

Ce crédit d'étude de variantes concerne la déchetterie de Lentigny. Sur la base des informations reçues, les travaux nécessaires pour la mise en conformité du site actuel selon les exigences du Sen ainsi que l'amélioration des voies d'accès depuis la route du Sécheron sont estimés entre CHF 122'000.- et CHF 142'000.-.

Le crédit d'étude représente environ le 17% des coûts estimatifs pour une mise en conformité. Nous relevons également qu'une relocalisation de la déchetterie pourrait s'avérer difficile en tenant notamment compte des nuisances supportées par le voisinage. Selon le plan financier actuel, les coûts estimés pour une nouvelle déchetterie sont de l'ordre de CHF 400'000.-.

Compte tenu des coûts susmentionnés, la Commission financière suggère que l'étude prévue développe également une variante consistant à maintenir et à adapter le site actuel. Dans ce sens, l'étude demandée par le Conseil communal exposerait ainsi des alternatives, sur lesquelles des décisions pourront ensuite être prises.

Le montant de ce crédit d'étude est de CHF 22'860.- et sera financé par la trésorerie de la commune. L'investissement sera amorti par prélèvement sur des réserves. Il n'y a donc pas lieu de tenir compte de frais financiers pour les années futures.

Sur la base des informations reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour ce crédit d'étude et invite l'assemblée à l'accepter".

La présidente informe que le conseil communal a pris bonne note de la suggestion de la commission financière, à savoir intégrer également dans l'étude une variante consistant à maintenir et à adapter le site actuel et qu'elle confirme que l'étude prendra en compte cette variante.

3.5.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 22'860.- TTC.

L'Assemblée communale accepte à 46 oui, 1 non et 2 abstentions.

9.5. Point 4 - Divers

La présidente revient sur la question posée par M. Christophe Guillaume lors de la dernière assemblée communale concernant la teneur du mandat que le conseil communal aurait donné à Mme Isabelle Vollichard pour la récolte de signatures dans le cadre du projet de création d'une allée de chênes le long de la route " En Bumin " à Lentigny. Elle explique que le conseil communal a effectivement accepté que Mme Vollichard procède aux démarches afin de développer le projet mais qu'à aucun moment, elle ne l'a mandatée pour le projet ni pour récolter des signatures; Mme Vollichard a procédé à cette récolte de sa propre initiative. **La présidente** précise que le conseil communal a pris connaissance du projet et il doit encore se prononcer sur la suite qu'il y donnera.

Concernant les raccordements nécessaires pour obtenir Bluewin TV de Swisscom, **M. Pasqual Auer** annonce que, selon les informations reçues de Swisscom, les secteurs de Lentigny et d'Onnens seront raccordés gratuitement au réseau VDSL durant le 2^{ème} trimestre 2012. Concernant le secteur de Lovens, Swisscom estime qu'actuellement, la rentabilité n'est pas suffisante car le nombre de ménages raccordables est trop faible. Swisscom accepte de raccorder le secteur de Lovens que si la commune participe financièrement. En l'état, le conseil communal n'a pas encore pris de décision. D'ici mai 2012, il proposera une participation financière pour ce raccordement à l'Assemblée communale, cependant, en l'état, il ne peut rien promettre de plus. **M. Alexandre Missègue** estime que l'investissement devra être présenté comme un investissement pour la commune de La Brillaz et non pas pour le village de Lovens. **La présidente** partage tout à fait cet avis et elle en tiendra compte pour l'intitulé de l'investissement mais elle rappelle que Swisscom, qui parle en termes de rentabilité, prend en compte les 3 villages séparément. **M. Bernard Oberson** estime que le conseil communal ne doit pas entrer en matière pour un raccordement partiel de la commune mais demander à Swisscom d'équiper toute la commune. **M. Alexandre Missègue** rappelle que dans un premier temps, Swisscom acceptait d'équiper gratuitement le secteur d'Onnens uniquement et qu'aujourd'hui, il accepte d'équiper Lentigny gratuitement aussi.

M. Pasqual Auer informe que le service des transports et de l'énergie met sur pied une information « rénovation et investir judicieusement et avec quel financement » qui aura lieu le 14 septembre 2011 à 19h00 à la salle de réunion 1 et 2 du bâtiment administratif de Lentigny.

M. Bernard Oberson souhaite des informations concernant le retard des travaux relatifs à la construction de la nouvelle école à Lentigny (incidence sur les coûts, l'école sera fonctionnelle à temps?). **M. Pasqual Auer** répond qu'il n'y a pas de retard. **M. Bernard Oberson** rappelle qu'il avait été prévu que les travaux débutent au début du mois de juillet 2011. **M. Pasqual Auer** explique qu'il a fallu attendre la délivrance du permis de construire mais que le planning est respecté; l'ouverture prévue de l'école n'est pas remise en cause. **Mme Malika Steffen** demande ce qu'il en est de la sécurisation de la ferme de la famille Hayoz à Onnens. **La présidente** répond qu'un projet de sécurisation du tronçon avait été prévu mais que le conseil communal n'a pas pu trouver d'accord acceptable avec les propriétaires du fonds concerné, ce qui n'a pas permis au projet d'aboutir. Le conseil communal est pleinement conscient du problème et il va

entreprendre au plus vite les mesures nécessaires. **M. Marcel Lauper** demande si le conseil communal a déjà entrepris des démarches concernant l'insonorisation de la salle Mora. **La présidente** répond négativement; le conseil communal s'en occupera prochainement. Maintenant que le chantier de la nouvelle école a débuté, **M. Claude Gendre** demande si le conseil communal fournit aux locataires de la salle polyvalente des explications concernant le parcage. **M. Pasqual Auer** répond qu'il prend bonne note de la remarque et que le conseil communal fera en sorte que les informations adéquates soient fournies.

La présidente remercie l'Assemblée et lève la séance.

La Présidente

Beatrix Guillet



La Secrétaire

Bernadette Frossard

BUDGET
DE FONCTIONNEMENT
2012

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

Compte	Désignation	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	579'631.00	106'561.00	579'751.00	112'610.00	581'928.80	129'701.55
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	105'850.00	3'215.00	117'760.00	2'875.00	102'772.95	2'183.95
02.	ADMINISTRATION GENERALE	473'781.00	103'346.00	461'991.00	109'735.00	479'155.85	127'517.60
1.	ORDRE PUBLIC	133'793.80	62'952.75	96'495.95	60'952.00	103'459.25	81'907.15
10	PROTECTION JURIDIQUE	7'540.00		2'965.10		2'851.10	
11.	POLICE			200.00			
12.	JUSTICE	52'380.00		25'530.00		6'688.00	
14.	POLICE DU FEU	23'635.00	22'875.00	21'645.00	24'874.00	27'849.60	23'381.25
15.	MILITAIRE	930.00	51.00	685.00	37.00	34.10	1.25
16.	PROTECTION CIVILE	47'178.30	40'023.00	43'147.75	36'028.00	65'111.95	58'521.85
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	2'130.50	3.75	2'323.10	13.00	924.50	2.80
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'513'372.20	1'580'677.15	3'368'260.80	1'462'011.15	3'274'838.05	1'453'009.65
20.	ECOLEES	3'513'372.20	1'580'677.15	3'368'260.80	1'462'011.15	3'274'838.05	1'453'009.65
200.	ECOLE ENFANTINE	157'347.50		143'376.35		142'653.55	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2'044'640.70	620'558.95	1'968'317.55	547'266.95	1'924'764.15	554'212.70
220.	ECOLEES SPECIALISEES	325'367.80		314'436.70		280'435.30	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	12'346.00		14'106.00		15'150.10	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	13'770.00	218.00	13'430.00	150.00	14'183.15	1'145.15
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	11'480.00	11'480.00	7'100.00	7'100.00	7'931.30	7'931.30
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	75'260.00	75'260.00	75'000.00	75'000.00	75'363.55	76'363.55
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	797'296.20	797'296.20	740'341.20	740'341.20	729'950.65	729'950.65
292.	BUS (CS)	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	3'628.95	3'628.95
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	10'830.00	10'830.00	10'050.00	10'050.00	10'714.10	10'714.10
294.	CAMPS / COLONIE / LOTO (CS)	48'054.00	48'054.00	61'483.00	61'483.00	57'875.15	57'875.15
295.	INFORMATIQUE (CS)	12'680.00	12'680.00	15'320.00	15'320.00	11'188.10	11'188.10

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

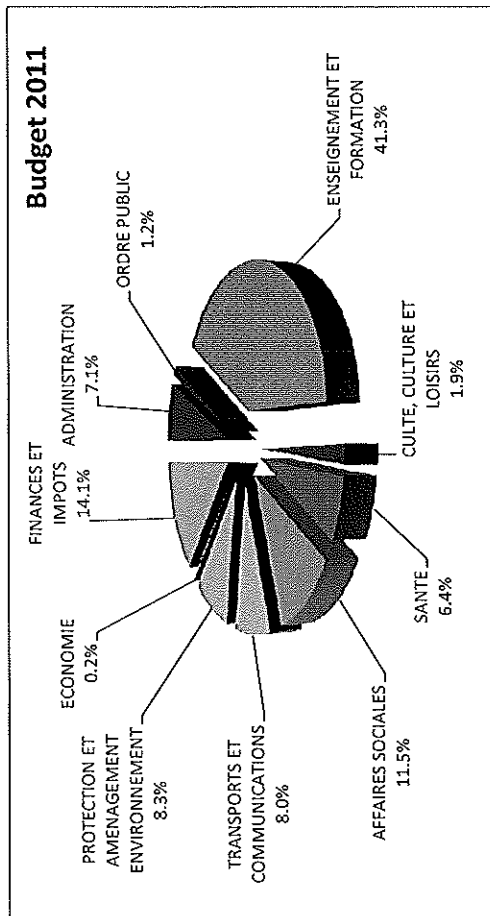
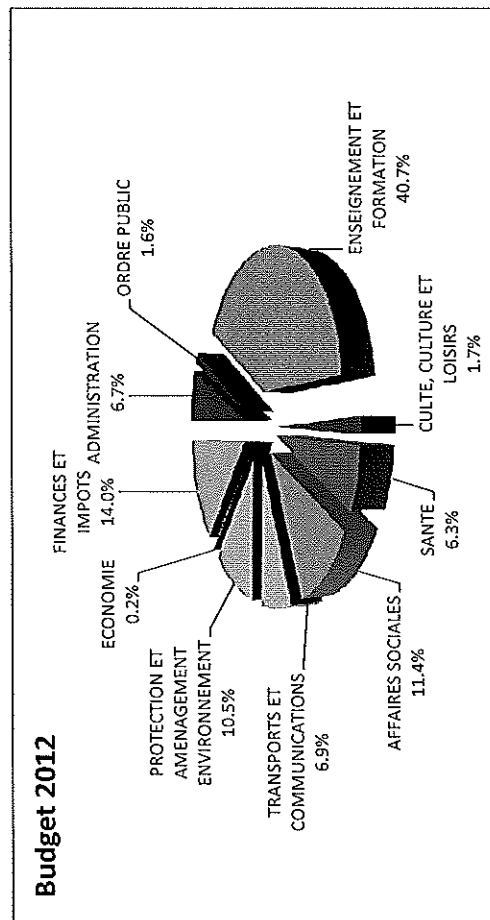
Compte	Désignation	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	145'369.40	21'555.50	158'507.40	21'585.00	147'416.20	18'263.45
30.	CULTURE	81'747.65	106.00	92'834.40	135.00	92'966.25	99.45
33.	PARC PUBLIC	8'171.75	9.50	16'371.00	10.00	4'016.65	37.00
34.	SPORT	14'700.00		14'200.00		12'500.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	40'750.00	21'440.00	35'102.00	21'440.00	37'933.30	18'127.00
4.	SANTE	545'359.95	10'037.50	522'651.80	10'061.50	481'840.95	27'577.90
40.	HOPITAUX	44'475.60	37.50	54'255.70	61.50	59'962.65	4'998.40
41.	HOMES MEDICALISES	367'416.35		351'397.70		306'785.00	853.10
44.	SOINS AMBULATOIRES	118'468.00		101'998.40		98'226.00	
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	15'000.00	10'000.00	15'000.00	10'000.00	16'867.30	21'726.40
5.	AFFAIRES SOCIALES	982'018.30	173'157.20	937'826.25	182'254.40	812'662.55	220'074.35
50.	AVS/APG/A/ASSURANCE CHOMAGE			2'210.00		1'723.30	63.95
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	135'440.00	39'062.10	132'131.30	38'702.70	120'091.45	36'858.40
541.	ECOLE MATERNELLE (EM)	98'002.10	98'002.10	107'458.70	107'458.70	107'165.35	107'165.35
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	419'939.25		407'017.90		339'204.15	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	3'500.00		3'500.00		2'302.65	
58.	ASSISTANCE	325'136.95	36'093.00	285'508.35	36'093.00	242'175.65	75'986.65
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	597'752.00	94'470.00	653'625.20	92'129.00	531'940.85	95'682.15
61.	ROUTES CANTONALES	52'053.00		49'805.00		43'137.30	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	545'699.00	94'470.00	603'820.20	92'129.00	488'803.55	95'682.15

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

Compte	Désignation	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	905'507.00	874'869.50	674'136.00	630'530.50	720'366.35	679'762.75
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	300'095.00	300'095.00	282'405.00	282'405.00	300'308.30	300'308.30
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	300'095.00	300'095.00	282'405.00	282'405.00	300'308.30	300'308.30
71.	PROTECTION DES EAUX	405'200.00	405'200.00	191'950.00	191'950.00	187'175.25	187'175.25
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	207'000.00	207'000.00	109'860.25	96'950.00	94'142.30	94'142.30
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNIENS-LOVENS	198'200.00	198'200.00	82'089.75	95'000.00	93'032.95	93'032.95
720.	ORDURES MENAGERES	145'825.00	145'825.00	140'240.00	140'240.00	154'975.85	154'975.85
740.	CIMETIERE	12'485.00	6'530.00	19'740.00	5'061.50	35'641.05	18'844.60
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	172.00	9.50	15'640.00	13.00	603.50	21.25
780.	PROTECTION DE LA NATURE	1'900.00				7'406.75	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	39'830.00	17'210.00	24'161.00	10'861.00	34'255.65	18'437.50
8.	ECONOMIE	17'508.00	1'541.00	16'801.00	1'532.00	14'613.30	1'659.60
80.	AGRICULTURE	217.00	11.00	250.00	13.00	235.70	164.25
81.	FORETS	17'291.00	1'530.00	16'551.00	1'519.00	14'377.60	1'495.35
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'206'315.25	5'848'139.25	1'154'691.50	5'704'061.90	1'709'994.74	5'745'608.55
90.	IMPOTS	77'044.00	4'881'560.00	74'694.00	4'783'180.00	78'417.44	4'922'457.50
930	PEREQUATION FINANCIERE		294'700.00		245'207.00		
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'089'472.85	559'237.85	1'040'199.10	565'876.50	1'035'671.10	581'432.65
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	464'426.35	455'726.35	478'837.50	469'067.50	479'796.65	478'206.90
942.	BATIMENTS ECOLES	137'808.65	167'15.00	85'928.95	15'145.00	82'048.20	18'374.55
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	401'839.90	32'050.00	383'012.95	31'950.00	387'629.40	30'311.20
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	85'397.95	26'762.50	92'419.70	21'730.00	86'196.85	26'556.10
945.	PATRIMOINE FINANCIER		27'984.00		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	39'798.40	112'641.40	39'798.40	109'798.40	595'906.20	241'718.40

RECAPITULATIF DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

Compte	Désignation	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	579'631.00	106'561.00	579'751.00	112'610.00	581'928.80	129'701.55
1.	ORDRE PUBLIC	133'793.80	62'952.75	96'495.95	60'952.00	103'459.25	81'907.15
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'513'372.20	1'580'677.15	3'368'260.80	1'462'011.15	3'274'838.05	1'453'009.65
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	145'369.40	21'555.50	158'507.40	21'585.00	147'416.20	18'263.45
4.	SANTÉ	545'359.95	10'037.50	522'651.80	10'061.50	481'840.95	27'577.90
5.	AFFAIRES SOCIALES	982'018.30	173'157.20	937'826.25	182'254.40	812'662.55	220'074.35
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	597'752.00	94'470.00	653'625.20	92'129.00	531'940.85	95'682.15
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	905'507.00	874'869.50	674'136.00	630'530.50	720'366.35	679'762.75
8.	ECONOMIE	17'508.00	1'541.00	16'801.00	1'532.00	14'613.30	1'659.60
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'206'315.25	584'813.25	1'154'691.50	570'4061.90	1'709'994.74	574'5608.55
	TOTALISATION	8'626'626.90	8'773'960.85	8'162'746.90	8'277'727.45	8'379'061.04	8'453'247.10
	Résultat	147'333.95		114'980.55		74'186.06	



Budget 2012

La période de l'établissement des budgets est en soi une période motivante et intéressante pour l'exécutif communal. Au sein du conseil, les débats sont riches et animés, les conseillers enthousiastes de développer des projets durant l'année à venir, de les défendre vis-à-vis des collègues et d'entreprendre la planification des tâches habituelles des activités communales. En effet, le budget de fonctionnement est aussi représentatif d'un programme annuel, liant le conseil communal aux dépenses prévues pour chaque compte. L'ensemble des demandes de dépenses exprimées par les conseillers n'a pas été retenu par le conseil communal.

Par exemple, le montant de CHF 12'000.00 prévu pour l'exposition des plans géométriques de Lentigny datant de 1767 et restaurés en 2011. Un beau projet, qui permettrait aux citoyennes et citoyens de consulter des plans de plus de 200 ans.

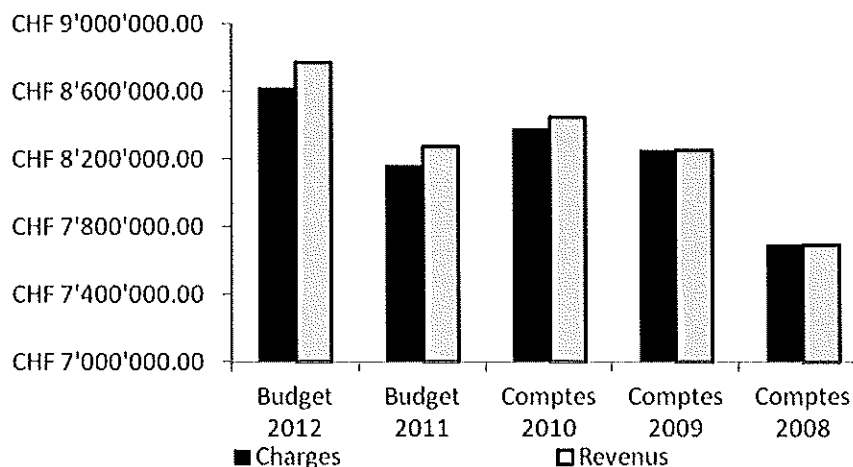
Autre projet que le conseil communal a recalé : l'étude énergétique des bâtiments en vue d'un programme d'assainissement des bâtiments communaux. Il a en effet estimé, d'une part, que la charge de travail dans le dicastère des bâtiments est déjà très importante (la priorité est mise sur la construction de la nouvelle école) et, d'autre part, qu'un tel projet doit faire l'objet d'un crédit d'étude soumis aux citoyens pour approbation. Ce projet, certes d'une grande importance, sera encore travaillé et présenté aux citoyennes et citoyens dans le cadre d'un projet d'étude en temps opportun.

Vous trouverez dans la première partie des commentaires, un développement des aspects généraux ; quant à la deuxième partie, le conseil communal vous transmet en toute transparence les différents éléments constitutifs du budget 2012, dont les explications vous apporteront des détails sur les éléments qui sont en surplus du fonctionnement habituel par dicastère.

Commentaire général sur le budget de fonctionnement 2012

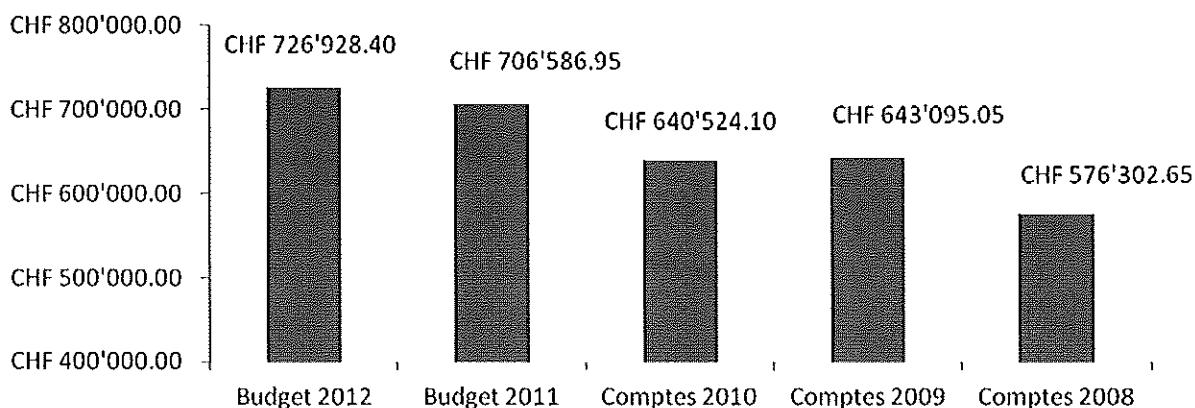
Pour la deuxième année consécutive, le conseil communal vous présente un budget de fonctionnement bénéficiaire. Ce dernier prévoit un total de charges de CHF 8'626'626.90 pour un total de recettes de CHF 8'773'960.85, et conclut par un excédent de recettes (bénéfice) de CHF 147'333.95. Malgré la projection d'un résultat positif, la prudence est de mise. Le conseil communal est conscient que les charges financières (amortissements et intérêts) liées à la construction de la nouvelle école ainsi que les projets routiers en cours vont alourdir d'une manière conséquente les budgets des années à venir.

Evolution des charges et recettes

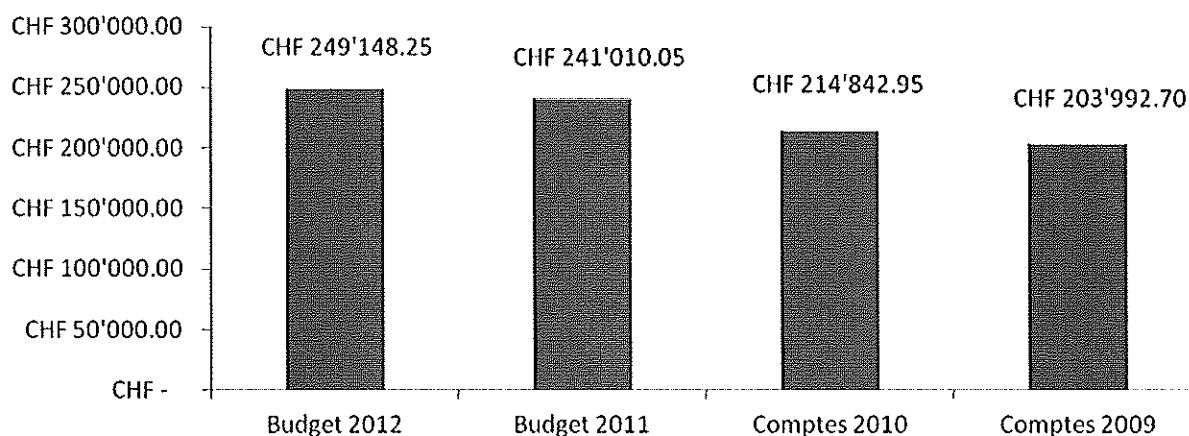


Globalement, le conseil communal constate une augmentation des charges liées de près de 4% par rapport au budget 2011. Les graphiques ci-dessous illustrent cette augmentation dans quelques domaines, telles que l'école primaire et l'école spécialisée, les homes médicalisés et l'aide sociale.

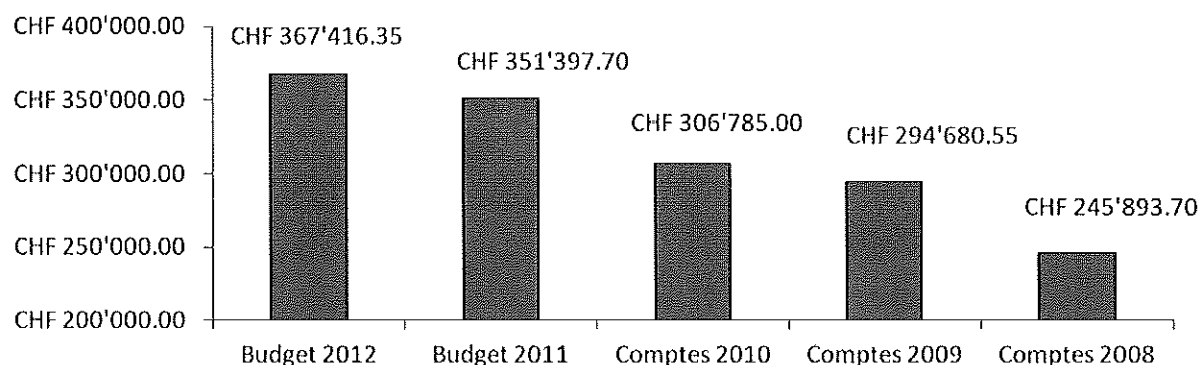
Participation Canton école primaire



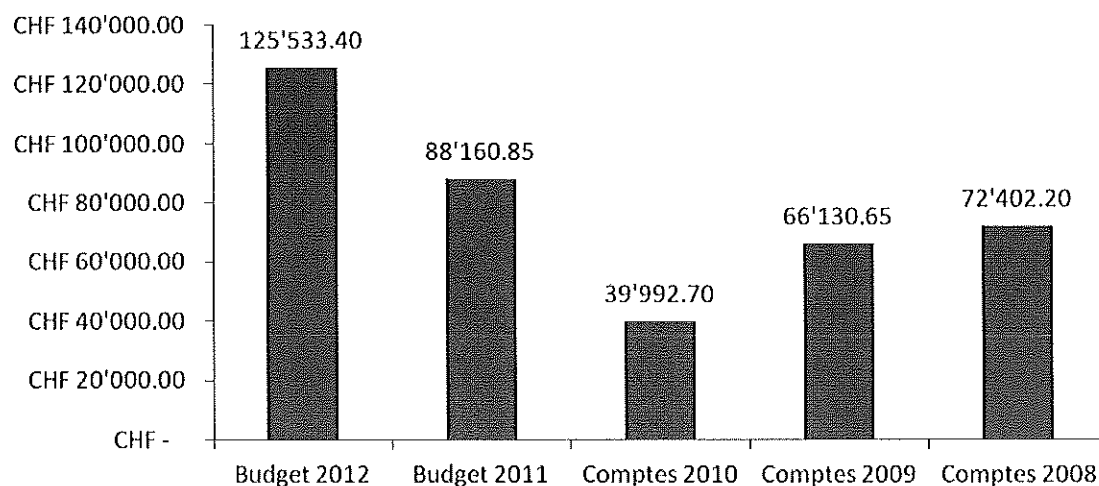
Aide institutions spécialisées



Homes médicalisés



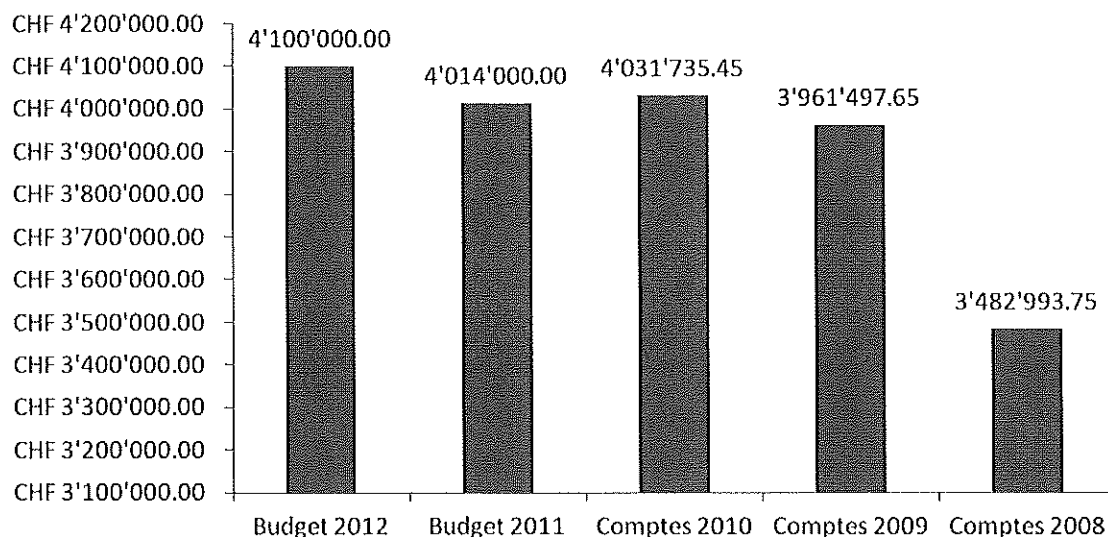
Participation LASOC - loi sur l'aide sociale (Sarine)



Le conseil communal gardera un regard particulièrement attentif sur l'évolution de ces charges ainsi que sur le financement des associations de communes qui peuvent souvent être considérés comme une charge liée, car elles échappent à l'influence et au contrôle de notre seule commune. Pour ces postes, il constate une augmentation de 4,5% par rapport au budget 2011. Toutefois, ces collaborations ainsi mises en place sont indispensables au bon fonctionnement de la commune, car sans elles, la commune n'arriverait pas à assurer l'ensemble des tâches qui lui incombent.

Du côté des recettes, elles sont en augmentation grâce aux rentrées fiscales (progression de 8.6% par rapport à 2009) et l'augmentation du montant lié à la péréquation financière (+49'493.00). Le graphique ci-dessous illustre la progression de l'impôt sur le revenu.

Impôt sur le revenu



Taux d'imposition

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement des eaux usées, la taxe à payer pour l'évacuation des eaux va augmenter les charges qui pèsent sur les ménages. Parallèlement, une réduction du taux d'imposition serait la bienvenue et le conseil communal en est conscient. Le conseil communal souhaite étudier cette possibilité en collaboration avec la

commission financière durant l'année 2012 et présentera les conclusions de l'analyse lors d'une prochaine Assemblée communale.

Vous trouverez le détail du budget de fonctionnement sur le site internet www.labrillaz.ch. Il est également possible de le consulter à l'administration communale. Une copie peut vous être remise lors de votre passage au bureau communal. Le conseil communal se tient à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Informations sur le détail des comptes

Assemblée communale, conseil communal (Chapitre 01)

Vacations du conseil communal

Le règlement d'organisation du conseil communal, approuvé pour cette législature, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Il prévoit l'indemnisation forfaitaire par séance des conseillers communaux. Les forfaits suivants ont été fixés :

Forfait par séance, comprenant, la lecture du courrier, la préparation de la séance et la séance

CHF 105.00 par séance par conseiller

CHF 180.00 par séance pour le syndic/la syndique

Forfait pour frais par année :

CHF 840.00 par conseiller

CHF 1'200.00 pour le vice-syndic/la vice-syndique

CHF 2'400.00 pour le syndic/la syndique

Le travail effectué par les conseillers dans leur dicastère est rémunéré, comme auparavant, à CHF 30.00 de l'heure. Il appartient à chaque conseiller de noter ses heures dans les dicastères respectifs.

Le règlement d'organisation du conseil communal est disponible sur le site internet www.labrillaz.ch.

Le total des jetons de présence, vacations et frais pour le conseil communal prévu au budget 2012 s'élève à CHF 91'450.00.

Honoraires et prestations de service

Certaines tâches du conseil communal sont d'une grande complexité, notamment d'un point de vue juridique. D'une part, pour lui permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause, et, d'autre part, afin de mener à bien des procédures pour défendre au mieux les intérêts de la collectivité, le conseil communal doit pouvoir faire appel aux services d'un avocat-conseil. Un montant de CHF 10'200.00 a donc été prévu au budget pour le conseil juridique et le suivi des procédures en cours.

A noter également que le conseil communal a prévu pour 2012, deux assemblées communales, ce qui allège aussi un peu le budget.

Administration générale (Chapitre 02)

Personnel administratif

Suite à la démission de Mme Sandrine Mettraux pour le 31 août 2011, le conseil communal a été amené à réorganiser les services administratifs et une rocade a été effectuée à l'interne durant cet été, dans le but d'assurer le fonctionnement de l'administration et de permettre une transition du savoir-faire.

Le poste traitement du personnel ne subira pas un impact important dû aux changements au sein de l'administration communale.

Toutefois, durant le premier semestre 2012, le conseil communal va procéder à l'établissement des descriptifs de chaque poste et à une évaluation des échelles de salaires. Le conseil communal transmettra ses conclusions à la commission financière.

Un montant de CHF 5'000.00 a été ajouté au poste traitement du personnel pour les « cas particuliers » ; ceux-ci amènent une charge de travail considérable au personnel administratif. En effet, depuis la fusion en 2001, l'administration communale n'a pas connu une année semblable à une autre. Les nombreux changements de conseiller et les variations du personnel lors de l'ancienne législature n'ont pas encore permis à l'administration de se trouver dans la stabilité dont elle a besoin.

A noter qu'actuellement les services administratifs représentent 2,8 postes équivalent plein temps (administration du cercle scolaire exclue).

Machines et mobilier de bureau

Un montant de CHF 7'000.00 a été prévu pour l'équipement à neuf d'un bureau pour l'administration. Le budget du poste prévoit également l'achat d'un coffre ignifuge pour l'archivage des procès-verbaux des séances du conseil communal.

Service des tutelles - participation justice de paix (Chapitre 12)

Le nouveau service des tutelles, instauré par les communes de Sarine-Ouest, a ouvert ses portes au 1.7.2011. La répartition des coûts entre les communes se fait selon une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants. Le coût est estimé à CHF 15.00 par habitant.

Participation justice de paix - rattrapage

Depuis 2006, un montant de CHF 5.00 par habitant a été payé pour le service des tutelles par les communes de Sarine-Ouest. Les montants ainsi récoltés devaient permettre de payer les factures du tuteur général sur ordre du cercle de justice de paix. Or, il s'avère que les montants prévus étaient insuffisants. Pour les années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 des factures d'une hauteur de CHF 121'600.00 sont restées en souffrance et doivent encore être payées. De plus, certaines prestations n'ayant pas encore été facturées, aucun chiffre définitif n'a pu être transmis aux communes de Sarine-Ouest et un dernier rattrapage doit éventuellement encore être envisagé en 2013. Ce dossier est traité dans le cadre de la conférence des syndicats et un groupe de travail a été mandaté pour mener les discussions avec le cercle de justice de Paix et le tuteur général. La commission financière a pu prendre acte d'un rapport établi par le conseil communal.

Militaire (Chapitre 15)

Le conseil communal va prioritairement travailler sur l'étude de l'assainissement de la butte de tir. De ce fait, aucune dépense particulière n'est prévue dans ce dicastère.

Cercle scolaire (Chapitre 2)

Globalement, le budget de l'enseignement et de la formation est en augmentation. D'une part, l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et, d'autre part, l'augmentation liée aux coûts des bâtiments en sont les causes.

A noter également que le conseil communal a approuvé la réintroduction du 3^{ème} camp pour l'année 2012, camp qui avait été supprimé en 2011. Il a souhaité que la commission scolaire élabore d'autres possibilités, moins coûteuses, et qu'une enquête de satisfaction soit faite auprès des parents. Une fois les résultats de cette étude connus, le conseil communal décidera du financement futur des camps.

Culte, culture et loisirs (Chapitre 3)

Dans ce chapitre, le conseil communal a pu constater une diminution des charges liées concernant le poste relatif à la participation aux dépenses du conservatoire. Celui-ci passe de CHF 61'000.00 (comptes 2010) à CHF 49'798.65 (budget 2012). La diminution du nombre de personnes fréquentant le conservatoire en est la raison.

Dans le compte « parcs publics », un montant de CHF 5'000.00 a été prévu pour l'amélioration de la place de jeux à Onnens.

Le service de vente des cartes journalières CFF ne s'autofinance pas. L'augmentation du prix d'achat des cartes journalières par les CFF ne laisse guère le choix aux communes : soit elles augmentent leur prix de vente (ce qui diminue l'attractivité des abonnements), soit elles assument un déficit. Pour l'année 2012, le conseil communal a décidé de reconduire le service de vente des cartes journalières aux mêmes conditions qu'en 2011. Il essaiera toutefois de rendre ce service plus attractif en donnant la possibilité aux citoyens de réserver la carte journalière directement par internet. Une nouvelle évaluation sera faite d'ici le mois de septembre 2012. En cas de budget global déficitaire, le conseil communal serait susceptible de devoir se déterminer quant à la suppression de ce service.

La restauration des plans de cadastre de l'ancienne commune de Lentigny est terminée. Le conseil communal a été impressionné par le travail du restaurateur. Les plans seront numérisés sur un CD à toutes fins utiles.

Santé (chapitre 4)

Les comptes relatifs à la santé sont, pour la plupart, des charges liées et le conseil communal n'a pas d'influence sur ces dépenses.

Affaires sociales (Chapitre 5)

Le 1er janvier 2011 est entré en vigueur le règlement du 26 octobre 2010 sur les agences communales de la Caisse cantonale de compensation AVS. Ce règlement stipule que l'agence AVS doit être située au sein de l'administration communale et que l'agent est employé au sein de l'administration communale. Le droit transitoire impliquait que les communes devaient maintenir les obligations envers les agents qui ne sont pas employés par la commune jusqu'au 31.12.2011, raison pour laquelle le conseil communal a décidé de reprendre ce service dès le 1.1.2012. Il sera assuré par la préposée au contrôle de l'habitant.

Routes (Chapitre 6)

En ce qui concerne l'entretien des routes, le conseil communal travaille dans la continuité en maintenant des budgets relativement élevés par rapport aux années 2008 et 2009. Une situation qui sera sans doute identique en 2013 et 2014. Le travail effectué pour le maintien de la valeur des routes porte ses fruits. On rappelle que la commune de La Brillaz est riche d'un réseau routier de plus de 23 km.

Le poste « honoraires » comprend en partie le travail qui sera effectué pour le projet « trafic » de la Commune de La Brillaz avec pour but d'instaurer une première zone 30 à l'heure dans le secteur de la route des Fruitières et route de la Poste à Lentigny. Le conseil communal souhaite en effet, parallèlement avec le projet d'aménagement du carrefour de la nouvelle école, régler le flux de circulation dans ce secteur. Un montant de CHF 5'000.00 est également prévu pour la prestation de l'ingénieur conseil RWB. Il ne s'agit pas d'un montant forfaitaire ; ces prestations feront l'objet d'un décompte à la fin de l'année 2012.

Protection et aménagement environnement (Chapitre 7)

Approvisionnement d'eau

Le budget pour l'adduction d'eau ne prévoit pas de dépenses pour la réalisation de travaux particuliers sur le réseau d'eau potable. Toutefois, le conseil communal va entreprendre une recherche de fuites d'eau sur le réseau communal. A cet effet, il a prévu un montant de CHF 5'000.00 au budget. Du côté des recettes, la collaboration dans le cadre de l'AESO permet à la commune de La Brillaz de vendre plus d'eau qu'elle n'en consomme. Elle peut de ce fait prévoir un versement au fonds de réserve relativement conséquent de CHF 37'682.60.

Protection des eaux

Pour l'évacuation des eaux usées, des travaux d'entretien pour un montant de CHF 42'600.00 ont été mis au budget. Le régime des taxes qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 amènera des recettes conséquentes. Il permettra un versement au fonds de réserve d'un montant de CHF 243'731.55, qui servira à la réalisation du PGEE. Les charges financières des crédits d'investissement pour le PGEE vont venir alourdir les budgets de l'évacuation des eaux dès l'année 2013.

Ordures ménagères

Aucune dépense particulière n'est prévue dans le budget de l'année 2012. Pour cause, le conseil communal attend les conclusions du crédit d'étude voté en septembre 2011 par l'Assemblée communale. Une attribution à la réserve de CHF 14'685.50 est prévue pour 2012.

En ce qui concerne les dicastères des **cimetières**, des **corrections d'eau et endiguements**, hormis le fonctionnement habituel, aucune dépense particulière n'est prévue.

Protection de la nature

Le conseil communal prévoit l'achat de quatre poubelles pour les déjections canines.

Aménagement du territoire

Dans ce dicastère, on constate une augmentation significative par rapport au budget 2011 (CHF 15'669.00) mais moindre par rapport aux comptes 2010 (CHF 5'000.00). Au vu des exigences toujours plus importantes des instances fédérales et cantonales, la tâche du conseil communal dans le cadre de l'aménagement du territoire est devenue complexe et nécessite un travail important de la part des commissions (aménagement et technique) avec l'apport de spécialistes.

Agriculture (Chapitre 8)

Dans le dicastère de l'agriculture, le conseil communal n'a rien de particulier à signaler.

Bâtiments communaux ou en copropriété (Chapitre 9)

Le budget des bâtiments 2012 est fortement marqué par la réalisation de la nouvelle école à Lentigny. Le transfert des salles de classes d'Onnens à Lentigny soulève des incertitudes auxquelles le conseil communal devra faire face. L'éventuelle location d'une partie de l'actuel bâtiment scolaire d'Onnens peut être envisagée. Un autre facteur en cours d'étude par le conseil communal est la gestion du nouveau bâtiment, notamment de la conciergerie. Quelles synergies peuvent être trouvées avec le travail des employés communaux ? Quel est le fonctionnement le plus simple, le plus fonctionnel et le plus économique ? Le budget 2012 se base donc sur des hypothèses qui vont, au fil du temps, se concrétiser ou au contraire demander au conseil communal de rechercher d'autres solutions.

Toutefois, hormis les charges de fonctionnement habituelles des bâtiments existants, le conseil communal a prévu, en 2012, de procéder à d'éventuels travaux selon l'affectation future des locaux et certains travaux d'entretien.

Il s'agit pour le bâtiment de Lovens d'un montant de CHF 8'400.00 principalement prévu pour la place de jeux et la rénovation du sanitaire ; pour la salle polyvalente le montant s'élève à CHF 19'400.00 et sera consacré en particulier à la pose d'une barrière métallique, au changement des cylindres et clés et à l'entretien des luminaires. Pour le bâtiment de l'école d'Onnens, le changement des fenêtres sera nécessaire en vue d'une éventuelle location d'une partie du bâtiment. Un montant de CHF 11'000.00 est devisé pour ce poste et un montant de CHF 5'800.00 est prévu pour des réparations selon l'affectation des locaux.

BUDGET
DES INVESTISSEMENTS
2012

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2012

Compte	Désignation	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1.	ORDRE PUBLIC					41'983.65	
10	Protection juridique					41'983.65	
10.509.0	Nouvelle mensuration cadastrale					41'983.65	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	616'261.00		632'901.30		1'098.70	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	616'261.00		632'901.30		1'098.70	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	144'000.00		144'000.00			
62.501.93	ON Porte d'entrée	467'000.00		467'000.00			
62.509.00	Nomenclature des rues - signalisation	5'261.00		21'901.30		1'098.70	
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'138'803.15		1'338'714.15		230'816.60	276'837.90
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	75'943.15		244'278.85		110'465.10	55'257.15
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	75'943.15		244'278.85		110'465.10	55'257.15
700.501.0	Construction de réservoirs et de conduites	26'920.15		187'983.85		110'465.10	
700.501.00	Puits de Lentigny : introduction électrique	17'023.00		24'295.00			
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite	32'000.00		32'000.00			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						28'954.00
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens						8'209.50
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						18'093.65

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2012

Compte	Désignation	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
71.	PROTECTION DES EAUX	1'040'000.00		1'071'575.30	49'418.00	91'545.50	221'580.75
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	576'500.00		588'684.85	23'156.00	23'806.50	114'184.05
710.501.90	Crédit étude investissements prioritaires			12'184.85		23'806.50	
710.501.91	Construction collecteurs Treyssales 2 et 3	576'500.00		576'500.00			
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						91'343.05
710.660.0	Subventions fédérales						22'008.00
710.661.0	Subventions cantonales LE 98				23'156.00		833.00
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	463'500.00		482'890.45	26'262.00	67'739.00	107'396.70
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur	123'000.00		123'000.00			
711.501.1	Investissements AESC					4'129.45	
711.501.4	Collecteurs séparatifs Secteur C			19'390.45		63'609.55	
711.501.7	Construction bassin rétention LO	160'500.00		160'500.00			
711.501.8	Assainissement collecteur La Buchille LO	180'000.00		180'000.00			
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens						17'838.00
711.610.1	Taxes de raccordement Lovens						63'655.70
711.660.0	Subventions fédérales						25'116.00
711.661.0	Subventions cantonales 02				26'262.00		787.00

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2012

Compte	Désignation	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.	ORDURES MENAGERES	22'860.00		22'860.00			
720.501.2	Crédit d'étude de variantes	22'860.00		22'860.00			
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					28'806.00	
790.509.2	PAL révision ensemble de la commune					28'806.00	
9.	FINANCES ET IMPOTS	3'802'017.80	312'300.00	4'222'999.00	312'300.00	-273'898.95	-276'837.90
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	3'802'017.80	312'300.00	4'222'999.00	312'300.00	281'828.15	
942.	BATIMENTS ECOLES	3'802'017.80	312'300.00	4'197'476.20	312'300.00	171'393.15	
942.503.6	Ecole de Lentigny	3'802'017.80		4'197'476.20		171'393.15	
942.661.0	Subventions		312'300.00		312'300.00		
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS			10'900.00		27'107.00	
943.503.1	Bâtiment communal à Lentigny			10'900.00			
943.503.3	Salle polyvalente - amélioration acoustique					27'107.00	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES			14'622.80		83'328.00	
944.503.0	Bâtiment Ecole Omens			14'622.80		83'328.00	
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-555'727.10	-276'837.90
999.590.0	Report charges investissements					-555'727.10	
999.690.0	Report produits investissements						
TOTAUX	TOTALISATION	5'557'081.95	312'300.00	6'194'614.45	361'718.00		
RESULTAT			5'244'781.95		5'832'896.45		

Commentaires sur le budget des investissements

Vous constatez qu'aucune demande de crédit supplémentaire n'est portée au budget des investissements pour cette fin d'année 2011. Pour cause, les citoyens de la commune de La Brillaz se sont prononcés, lors des assemblées du 6 avril 2011, du 6 juin 2011 et du 7 septembre 2011 sur de nombreux projets. Le conseil communal souhaite toutefois vous informer sur l'état d'avancement des investissements en cours.

Le tableau synoptique ci-dessous vous donnera un aperçu complet et transparent des investissements en cours. Les explications suivantes complètent le tableau et informent sur les grandes lignes du projet.

Récapitulatif des investissements en cours

Objet	Date d'approbation	Montant approuvé	Fin prévisible
PGEE	1998-2002	CHF 123'200.00	2011
PAL	2003-2005	CHF 90'000.00	2012/2013
Nouvelle mensuration	22.03.2006	CHF 147'250.00	2012/2013
Butte de tir Lentigny	19.12.2007	CHF 11'000.00	2012/2013
Bâtiment administratif	19.12.2007	CHF 20'000.00	2011
Puits de Lentigny	2007-2011	CHF 253'000.00	2011
Nomenclature des rues	30.06.2010	CHF 23'000.00	2012
Nouvelle école Lentigny	29.09.2010	CHF 4'182'300.00	2012
Chauffage à distance	06.04.2011	CHF 10'900.00	2012/2013
Bassin de rétention - EU	08.06.2011	CHF 160'500.00	2012/2013
Rte de la Buchille - EU	08.06.2011	CHF 180'000.00	2012/2013
En Treyssales II et III - EU	08.06.2011	CHF 576'500.00	2012/2013
Déchetterie - Crédit d'étude	07.09.2011	CHF 22'860.00	2012
Porte d'entrée Onnens	07.09.2011	CHF 622'000.00	2012
Carrefour nouvelle école, Lentigny	07.09.2011	CHF 125'000.00	2012
Route de l'école, Onnens	07.09.2011	CHF 19'000.00	2012
Introduction électrique, Lentigny	07.09.2011	CHF 24'295.00	2011

Rapport sur les investissements en cours

Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

L'investissement relatif au PAL a fait l'objet de deux crédits votés lors des assemblées du 18 décembre 2003 et du 2 mai 2007 pour un montant total de CHF 90'000.00. L'état actuel du compte se chiffre à CHF 204'799.35, et il est donc en dépassement de près de CHF 115'000.00. Même si la fin du projet est à bout touchant, il nécessite encore un investissement important. Bien que le bureau d'urbanisme puisse chiffrer le coût de la finalisation du projet, avec comme but l'envoi du dossier au Canton, à environ CHF 19'000.00, certains paramètres demeurent incertains. En effet, nul ne peut prédire le sort que vont réserver les services de l'Etat à notre PAL. Toutes les observations et suggestions devront faire l'objet d'analyses de la part du bureau d'urbanisme, de la commission d'aménagement et du conseil communal.

Le conseil communal a retracé « l'histoire » du PAL afin d'expliquer au mieux ce dépassement. Un rapport intermédiaire a été transmis à la commission financière.

Au-delà de la longueur de la procédure qui, par nature, engendre des coûts constamment à la hausse, un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte dans l'analyse de la situation actuelle :

- l'obligation d'harmoniser les 3 PAL des anciennes communes d'Onnens, Lovens et Lentigny et de les réviser a fourni un travail considérable ;
- les oppositions aux trois consultations publiques effectuées à ce jour ont été nombreuses et ont considérablement ralenti le processus d'avancement du dossier ;
- les nombreux changements de conseillers en charge du dicastère de l'aménagement du territoire depuis 2007 n'ont pas facilité l'établissement rapide d'un dossier d'approbation définitif ;
- les changements de personnel chez le mandataire, au total 4 personnes différentes se sont occupées de notre PAL depuis 2003, n'ont pas facilités l'avancement de la procédure ;
- la mise en application au début 2010 de la mise à jour de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) a fourni une contrainte supplémentaire et a conduit à une troisième mise en consultation publique du dossier.

Une explication détaillée comprenant une analyse des causes de ce dépassement financier sera donnée à la commission financière. Pour l'heure, le conseil communal souhaite avant tout informer la population en toute transparence. Une demande d'approbation du dépassement et/ou un éventuel crédit supplémentaire sera demandé une fois l'analyse de l'ensemble du dossier effectuée. Le conseil communal s'engage à entreprendre ce travail avec diligence.

Le Plan général d'évacuation des eaux(PGEE)

Le projet est terminé et le décompte de l'investissement sera présenté en Assemblée communale du 14 décembre 2011.

Bâtiment administratif

Les citoyens réunis en Assemblée communale du 19 décembre 2007 ont accepté un crédit d'investissement de CHF 20'000.00 pour divers travaux à effectuer dans le bâtiment administratif à Lentigny. Le montant prévu devait couvrir l'aménagement de la salle pour l'accueil extra-scolaire, un aménagement (passage) pour permettre aux personnes handicapées de rejoindre la salle du conseil par l'ascenseur, différents éléments d'affichage

ainsi que la pose d'un climatiseur dans la salle de conseil. L'investissement boucle avec un montant total de CHF 16'365.30. Toutefois, la dépense de CHF 1'200.00 prévue pour le climatiseur s'est montrée insuffisante et le conseil communal n'a pas réalisé cet achat. A présent, l'investissement peut être bouclé. Un décompte sera présenté à la commission financière.

Assainissement du Puits de Lentigny

Un projet de longue date, qui a donné son lot de travail et de soucis au conseil communal. En date du 19 décembre 2006 un crédit d'un montant de CHF 253'000.00 a été approuvée par l'Assemblée communale. En Assemblée communale du 28 mai 2008, une demande d'un crédit additionnel de CHF 114'000.00 a été mise à l'ordre du jour. Cette dernière reposait sur un devis réactualisé de l'ingénieur C'S'D. Cette augmentation était argumentée principalement par le fait que la pression à la sortie du puits devait être augmentée de 2 bars pour permettre le refoulement jusqu'au réservoir de La Perreire et par l'adaptation de l'installation de déferrisation. Le conseil communal a retiré sa demande de crédit lors de l'assemblée. En effet, l'ensemble des éléments n'avait pas été suffisamment étayé et il était préférable de revoir le projet. Le projet proprement parlé n'a commencé qu'en mars 2009. Pour cause, pour débiter les travaux, la liaison La Perreire – Lentigny devait assurer l'approvisionnement de la population de Lentigny et la liaison La Perreire avec le Graboz assurer la suffisance de l'approvisionnement des communes membres de l'AESO. C'est ainsi qu'en avril 2009 les travaux de forages ont commencé et les pompages d'essai ont suivi pendant quelques mois. Ensuite, les problèmes se sont succédé et le conseil communal s'est trouvé dans une situation difficile. Non seulement, il n'était pas en mesure de fournir de l'eau à l'AESO - la perte d'exploitation devenait importante - le bureau d'ingénieur C'S'D en charge du dossier a revu le devis à la hausse, soit la dernière actualisation à CHF 400'000.00 contre les CHF 253'000.00 prévus initialement.

Au vu de cette situation, le conseil communal a commandé un avis neutre à son bureau d'ingénieur conseil. Le bureau RWB a fourni son rapport en date 3 juillet 2010. Ce dernier a permis au conseil communal de reprendre les rênes du dossier, de changer de bureau d'ingénieur et de poursuivre l'assainissement du puits. Les choses se sont alors petit à petit arrangées et le puits a pu être remis en service le 21 février 2011. Dès lors, le projet est maîtrisé et les coûts aussi. On peut d'ores et déjà partir de l'idée que l'investissement sera bouclé, dans le respect du crédit voté par l'Assemblée, soit CHF 253'000.00, d'ici la fin de l'année 2011.

Nouvelle mensuration

L'investissement avait été voté en Assemblée communale du 22 mars 2006. Le choix s'était posé à notre commune dans un contexte assez contraignant. Afin de pouvoir bénéficier d'un subventionnement fédéral assuré, les travaux devaient être engagés avant le 1er janvier 2007. Les travaux liés à la nouvelle mensuration sont encore en cours et le conseil communal ne manquera pas de vous tenir informé de la suite.

Isolation des combles d'Onnens

En date du 30 juin 2010, les citoyens et citoyennes réunis en Assemblée communale ont accepté un crédit d'investissement de CHF 93'000.00 pour l'amélioration de l'isolation des combles de l'Ecole d'Onnens, notamment dans le but d'assurer de bonnes conditions de travail aux élèves dans la salle d'activités créatrices manuelles et sur textile durant l'hiver.

Les travaux ont été réalisés entre le 5 juillet 2010 et le 25 octobre 2010. Après avoir enlevé les lames, il fut constaté qu'une bonne partie de l'isolation existante était en bon état, mais que le pare-vapeur était défaillant. Il fut décidé d'ajouter une isolation de 60 mm, de recouvrir le pare-vapeur de lambourrage et de fermacell. En outre, les combles sont en lien avec le galetas, y compris au niveau de l'étanchéité. De plus, l'électricité fut améliorée et complétée

afin de répondre aux différentes demandes, le sanitaire fut modifié et la sécurité aux fenêtres assurée. Le montant total utilisé est de CHF 84'826.10, comprenant le travail de menuiserie, de sanitaire et d'électricité.

En conclusion, il peut être souligné que le travail d'exécution d'isolation et de fermacell est de bonne facture, que la luminosité des lieux est plus grande, même si une couche de peinture pourrait encore améliorer l'esthétique des lieux. L'efficacité de l'isolation se fait sentir non seulement par les utilisateurs lors de bise hivernale, mais également par une économie de mazout lors du remplissage en été 2011.

Un décompte commenté a déjà été présenté à la commission financière.

Nomenclature des rues

L'Assemblée communale du 24 juin 2010 a approuvé un crédit de CHF 23'000.00 pour l'installation des panneaux de rue et des bâtiments liés à la nouvelle nomenclature. Le conseil communal doit encore procéder à quelques corrections et terminera ensuite le projet. Une information sera donnée en temps opportun.

Assainissement de la butte de tir, Lentigny

En date du 19 décembre 2007, un crédit de CHF 11'000.00 a été voté pour étudier la désaffectation de la butte de tir à Lentigny. Le conseil communal va reprendre en main ce dossier afin de terminer le travail commencé et préparer cet investissement. On rappelle à cet effet que les services cantonaux ont effectué des contrôles et ont mis en demeure le conseil communal pour agir.

Chauffage à distance Secteur Lentigny

L'Assemblée communale du 6 avril 2011 a accepté un crédit d'investissement de CHF 10'900.00 pour l'étude du chauffage à distance secteur Lentigny. Le bureau d'ingénieur conseil RWB Fribourg Sàrl mandaté a rendu son rapport en mai 2011 en indiquant que la commune devait investir un montant de CHF 352'080.00 TTC pour sa réalisation, comme relaté en Assemblée communale du 8 juin 2011. L'économie effective pour le chauffage de la nouvelle école primaire se serait élevée à CHF 37'986.00.

Devant ce montant d'investissement considérable et en considération de la capacité financière de la commune, le conseil communal a demandé une offre de contracting au Groupe E. Au-delà de la dimension relativement restreinte du projet, le Groupe E a présenté une offre peu intéressante et trop onéreuse avec un prix de vente à 29 cts/kWh.

C'est pourquoi, le conseil communal, dans sa séance du 25 juillet 2011, a conclu que ce projet ne pouvait voir le jour dans l'immédiat pour des raisons financières. Toutefois, si une opportunité devait se présenter pour étendre le chauffage du bâtiment administratif dans un rayon plus restreint, le conseil communal s'y penchera plus intensément.

Nouvelle école primaire secteur Lentigny

Le crédit d'investissement voté en Assemblée du 29 septembre 2010 d'un montant de CHF 4'182'300.00 global, comprenant le concours et l'étude, pour la construction de nouvelle école primaire de La Brillaz à Lentigny s'avère pour l'heure bien adapté aux adjudications.

Le travail de fonds sur les aménagements sous-terrains pour assurer la statique du bâtiment s'est avéré utile, car lors de la construction - débutée le 29 août 2011 -, aucune surprise n'est apparue. De ce fait, à ce jour, aucun retard ni imprévu ne sont à déplorer.

Pour l'heure, il reste environ CHF 1 mio selon devis à adjudger pour les aménagements intérieurs.

En date du 7 octobre 2011 a eu lieu la pose de la première pierre, cérémonie à laquelle les élèves et enseignant-e-s du cercle scolaire, la commune de Corserey, les membres de la commission de bâtisse, les bureaux d'ingénieurs et les architectes étaient invités. Chaque classe a pu insérer des objets dans des tubes de 50 cm de long scellés dans les murs de

fondation, afin d'apporter leur pierre dans la construction de la nouvelle école. Le site internet de la commune met à disposition un diaporama avec des prises de vue régulières de l'avancement du chantier.

Grâce aux conditions météorologiques clémentes de cet automne 2011, l'entreprise de maçonnerie Bernasconi s'engage pour l'heure à ce que le toit du bâtiment soit posé avant Noël 2011. De ce fait, le délai de fin des travaux fixé au 31 juillet 2012 peut être maintenu, travaux de nettoyages et de déménagements compris.

Outre l'observation du respect des délais et des montants, la commission de bâtisse se penchera prochainement sur les outils pédagogiques ainsi que l'aménagement extérieur du bâtiment, afin de satisfaire aux diverses réflexions émises en assemblée communale.

Projets routiers

En ce qui concerne les projets routiers dont les crédits ont été votés en Assemblée communale du 7 septembre 2011. L'ingénieur a établi les échéanciers. Le conseil communal profitera des mois d'hiver pour travailler sur la partie plus administrative, soit l'établissement du projet définitif, les demandes préalables et les mises à l'enquête, l'établissement d'éventuelles conventions afin de débiter la réalisation au printemps. Le site internet sera régulièrement mis à jour pour vous informer de l'état des travaux.

Projets PGEE

Les trois projets acceptés en Assemblée communale du 8 juin 2011 ont été répartis par priorité. La priorité 1 concerne le projet Treysales II/III et Papillons (incluant la nouvelle école). L'étude de ce projet est bientôt finalisée. Avant sa mise à l'enquête, une séance d'information sera organisée pour toutes les personnes concernées, ceci entre fin novembre et début décembre 2011. Quant aux priorités 2 (bassin de rétention de Lovens) et 3 (assainissement du collecteur route de La Buchille à Lovens), les premiers travaux de relevés sur le terrain ont été effectués et les projets suivent leurs cours. De plus amples renseignements sur ces 2 projets vous seront donnés en temps utile.

**DECISIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

4. Autres informations d'ordre financier

PGEE Investissement – décompte final

En 1999, l'Assemblée communale de Lentigny approuvait un crédit d'investissement de CHF 62'000.00 pour l'élaboration du PGEE du village.

Le 3 juillet 2002, l'Assemblée communale de La Brillaz acceptait un crédit d'investissement de CHF 61'200.00 pour le PGEE des villages de Lovens et Onnens.

Sur la somme totale de CHF 123'200.00 les subventions allouées se chiffraient à CHF 70'840.00, soit un solde d'investissement de CHF 52'360.00

Près de 12 ans plus tard, le PGEE ayant été mis en application et les subventions versées, nous pouvons enfin établir le décompte final. Celui-ci se présente de la façon suivante :

Montant de l'investissement	123'200.00
Montant payé	142'291.65
Subventions	- 76'744.00
Solde de l'investissement	65'547.65

Subventions attendues	Attendues	Reçues
Subventions fédérales	32'000.00	22'008.00
Subventions cantonales		13'833.00
Subventions fédérales	38'840.00	25'116.00
Subventions cantonales		15'787.00
	70'840.00	76'744.00

Fonds propres	Attendus	Utilisés
	123'200.00	142'291.65
	123'200.00	142'291.65

Emprunt	Autorisé	Effectué
21.06.2011	0.00	0.00

L'augmentation entre les investissements approuvés par les assemblées communales et la facture finale représente une augmentation de CHF 19'091.65 soit environ 15% sur 12 ans ou 1,25%/an.

Cette augmentation est acceptable et est comparable à l'évolution du coût de la vie.

Ce compte d'investissement est bouclé et a été payé par la trésorerie de la commune. Il sera amorti par la réserve constituée à cet effet.

5. Modification du règlement du personnel

Notre règlement sur le personnel communal règle dans l'art. 51 le droit aux vacances du personnel communal :

Art. 51 Durée des vacances

Le collaborateur ou la collaboratrice engagé-e à titre provisoire ou définitif a droit chaque année aux vacances suivantes :

- a) jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle il a 20 ans : 5 semaines ;
- b) à partir de 21 ans : 4 semaines ;
- c) de 50 à 59 ans : 5 semaines ;
- d) dès 60 ans : 6 semaines.

Le conseil communal propose la modification de l'art. 51 comme suit :

Art. 51 Durée des vacances

Le collaborateur ou la collaboratrice engagé-e à titre provisoire ou définitif a droit chaque année aux vacances suivantes :

- a) jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle il a 49 ans : 5 semaines ;
- b) dès le début de l'année civile dans laquelle il a 50 ans : 6 semaines.

Cette règle s'applique dès le 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter la modification du règlement du personnel.

**INFORMATIONS
COMMUNALES**

Deux nonagénaires – sincères félicitations

Le conseil communal présente ses vœux les plus chaleureux à Mmes Denise Rimaz de Lovens et Suzanne Hirt d'Onnens qui ont bravé le cap des 90 printemps cette année. Pour fêter ce jubilé, nos deux nonagénaires entourées de leurs familles ont reçu la visite du conseil communal et un présent leur a été remis.

Protection des haies / Salage des routes

Les premiers flocons vont bientôt tomber sur les routes de la commune. Comme chaque année, le salage des trottoirs et des routes est indispensable pour sécuriser la circulation des piétons et des véhicules. Lors de l'épandage du sel, les employés communaux et le personnel de l'entreprise de déneigement font tout leur possible pour épargner le bord des haies le long des propriétés. Le conseil communal demande aux propriétaires de protéger les haies qui sont sujettes au giclement du sel.

À ce titre le conseil communal se permet de vous rappeler l'art. 94 de la loi sur les routes :

Art. 94 2. Haies vives

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. **Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.**

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Information sur le service hivernal

Cela fait déjà un certain temps que le conseil communal est à la recherche de la meilleure solution pour assurer les services de déneigement. La collaboration avec la commune de Cottens n'a pas donné entière satisfaction, raison pour laquelle le concept de déneigement a été revu.

Force est de constater que dans sa structure actuelle, un déneigement optimal sera difficilement possible. On rappelle que le réseau routier de la commune est vaste et la neige a la fâcheuse tendance à tomber partout en même temps.

Dans le but d'offrir de bonnes conditions de circulation et offrir un maximum de sécurité aux usagers pendant les mois d'hiver, un plan d'intervention a été élaboré par M. Ackermann, responsable du service technique. Ce dernier règle les priorités qui sont données en fonction de l'importance de la route. Vous trouverez le plan sur notre site internet.

Aussi, pour renforcer l'équipe de l'édilité, le déneigement d'une grande partie des routes d'Onnens et de Lovens (sauf les petites routes de quartier et les trottoirs) a été confié à M. Laurent Curty de Villarimboud. Vous trouverez ci-dessous ses coordonnées :

M. Laurent Curty, Villarimboud Natel : 079 508 86 35

En cas de problème, vous pouvez le contacter directement. Bien entendu, le conseil communal est à votre disposition. Pour le secteur Lentigny, les employés communaux assureront le service hivernal pour l'ensemble des routes et des trottoirs.

Des projets, des projets et encore des projets ...

Le début d'une nouvelle législature est propice à faire un tour d'horizon de l'ensemble des projets en cours. Le conseil communal a établi une liste de l'ensemble des projets en cours de réalisation ou à réaliser. De part son ampleur, il lui est impossible de vous présenter une vue d'ensemble dans la présente information. Outre les projets en cours en lien avec un investissement et faisant l'objet d'un chapitre à part dans cette brochure, le conseil communal se contente de vous donner ci-dessous quelques chiffres sommaires :

Dans l'ensemble, les conseillers communaux ont inventorié près de 60 projets, dont la moitié est en cours de réalisation. Indépendamment du fait que certains projets n'engagent pas une dépense pécuniaire (heureusement !), chaque projet demande aux conseillers en charge un suivi ou un travail de projection. La liste des projets sera publiée sur internet d'ici le début de l'année 2012 à titre informatif uniquement.

Vive les élections !

Quelle merveilleuse période que nous venons de vivre ! Rares sont les moments où nous trouvons dans nos boîtes aux lettres autant de visages sympathiques, les uns plus souriants que les autres, accompagnés de slogans, séducteurs et convaincants.

En effet, l'année 2011 a été marquée par les élections. Elles constituent l'élément-clé de l'exercice de la démocratie et nous donnent, à nous citoyens, la possibilité d'élire les représentants des exécutifs communaux et cantonaux, et les représentants des législatifs cantonaux et fédéraux.

Le canton de Fribourg s'est doté d'un nouveau logiciel « Votel » qui est utilisé pour le dépouillement et la publication des résultats des élections. Bien que ce système ait donné entière satisfaction à la Chancellerie d'Etat, il a donné son lot de travail au personnel administratif de notre commune. Plusieurs journées « test » ont précédé les élections et ont demandé un investissement important en temps.

Le conseil communal tient à remercier particulièrement nos bonnes fées de l'administration pour leur patience (ceux qui ont déjà changé de logiciel informatique savent de quoi on parle), pour leur disponibilité lors des journées test et lors des dimanches d'élection et pour leur travail lors de la mise sous pli des certificats de vote. Elles ont assumé ces tâches en surplus de leur travail quotidien.

Un grand merci est également adressé aux scrutateurs et volontaires qui forment le bureau électoral et qui dépouillent les voix. Les rendez-vous ont déjà été pris pour dans 5 ans.

Agent communal AVS

Selon la nouvelle législation, le travail de l'agent communal AVS doit être une tâche de l'administration communale au plus tard le 1^{er} janvier 2012. Le conseil communal tient à remercier Madame Marianne Morel, qui a assumé cette tâche durant 20 ans. Il tient à relever que l'évolution de l'agence AVS, tant au niveau des lois, que de l'évolution économique, de l'arrivée de l'informatique et dernièrement de l'harmonisation des registres, a été importante ces dernières années.

Le temps est loin, où l'agent AVS allait chercher les déclarations de salaire, les formulaires ou les demandes de toutes sortes chez les personnes concernées. Parcours parfois ô combien sympathique et contact important avec la population.

La transmission des dossiers auprès de l'administration communale a eu lieu le 10 novembre 2011. Dès lors, toute question relative à l'AVS doit être adressée à l'administration communale de La Brillaz.

Recherche de bénévoles

Afin de pouvoir répondre à une demande de plus en plus forte pour une prise en charge d'enfants en âge pré-scolaire, le conseil communal étudie la possibilité de mettre sur pied un groupe de travail pour créer une **halte-garderie** voire une **crèche** dans les salles de classe de l'école d'**Onnens**.

Votre aide et appui nous sont utiles. Si vous désirez venir appuyer ce groupe de travail, merci de vous annoncer dès que possible à l'administration communale soit par courriel commune@labrillaz.ch, soit par téléphone au 026/477.99.70 ou encore par courrier.

Merci pour votre participation à l'attractivité communale ainsi qu'à son développement !

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Vendredi 9 décembre 2011

Du vendredi 23 décembre 2011 dès 11h00 au dimanche 8 janvier 2012

Vendredi 18 mai 2012

Vendredi 8 juin 2012

D'autres fermetures, notamment les vacances estivales, seront fixées ultérieurement.

En cette fin d'année, le conseil communal vous souhaite d'agréables fêtes et il vous présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Marché artisanal de Noël

Samedi 10 décembre 2011 de 11h00 à 16h00 à la salle polyvalente à Lentigny.

Une vingtaine d'artisans de notre commune et environ – bricolages réalisés par des élèves du cercle scolaire – vente de sapins – animation – petite restauration.

Le tout dans une ambiance de Noël. Au plaisir de vous voir nombreux.

L'USLB se réjouit de partager ce moment convivial avec vous.



L'organisation intercommunale de protection de la population « Sarine-Ouest » regroupant les communes d'Autigny, Avry, Neyruz, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Noréaz, Prez-vers-Noréaz.

Recherche 2012

4 membres pour compléter l'Organe intercommunal de conduite (ORCOC)

Vos tâches permanentes :

- Collaborer à l'organisation et au fonctionnement de l'organe intercommunal de conduite (ORCOC).
- Coordonner les mesures de préparation servant à maîtriser les catastrophes.
- Etablir des documents pour l'appréciation de la situation dans un secteur qui vous sera attribué.
- Participer aux exercices combinés.
- Conseiller et informer l'autorité intercommunale.
- Etre responsable d'un secteur de l'ORCOC.
- Disponible quelques heures par mois.

Votre profil :

Vous disposez de bonnes connaissances dans un de ces secteurs, officier militaire ou protection civil ayant terminé ses obligations, ancien officier pompier ou instructeur, ou une personne ayant de bonnes connaissances des services techniques communaux ou services industriels.

Entrée en fonction : à convenir

Au besoin, vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires auprès M. Francis Jaquier chef ORCOC Sarine-Ouest 079 225 57 38 ou f.jaquier@gmail.com.

Veillez faire parvenir votre dossier de candidature à : Francis Jaquier chef ORCOC Sarine-Ouest, route des Rialets 93, 1741 Cottens.

Information du Conseil cantonal de prévention et de sécurité

Mesdames, Messieurs,

Depuis son déploiement en juillet 2009, la police de proximité, assurée par la gendarmerie de la Police cantonale, a pour but d'améliorer la sécurité de la population. Elle exerce son action par une présence accrue dans les lieux à risques, par des contacts réguliers avec la population et par une démarche partenariale de résolution des problèmes, en particulier avec les autorités communales et scolaires.

A la suite de la mise en œuvre de la police de proximité, le Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS) a été institué. Celui-ci est présidé par le Conseiller d'Etat, Directeur de la sécurité et de la justice, et comprend un préfet, le commandant de la Police cantonale, une déléguée à l'enfance et à la jeunesse, un représentant des personnes âgées ainsi que des animateurs socioculturels, des organes de promotion de la santé et de prévention, et des représentants de l'Association des communes fribourgeoises.

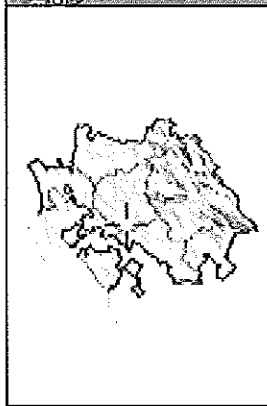
Organe consultatif du Conseil d'Etat, le CCPS est chargé de proposer des objectifs stratégiques et des mesures concrètes en vue de renforcer la sécurité de proximité dans le canton.

Dans son rapport annuel, le CCPS a proposé de mettre sur pied une campagne de prévention sur la base de brochures existantes avec l'aide des communes.

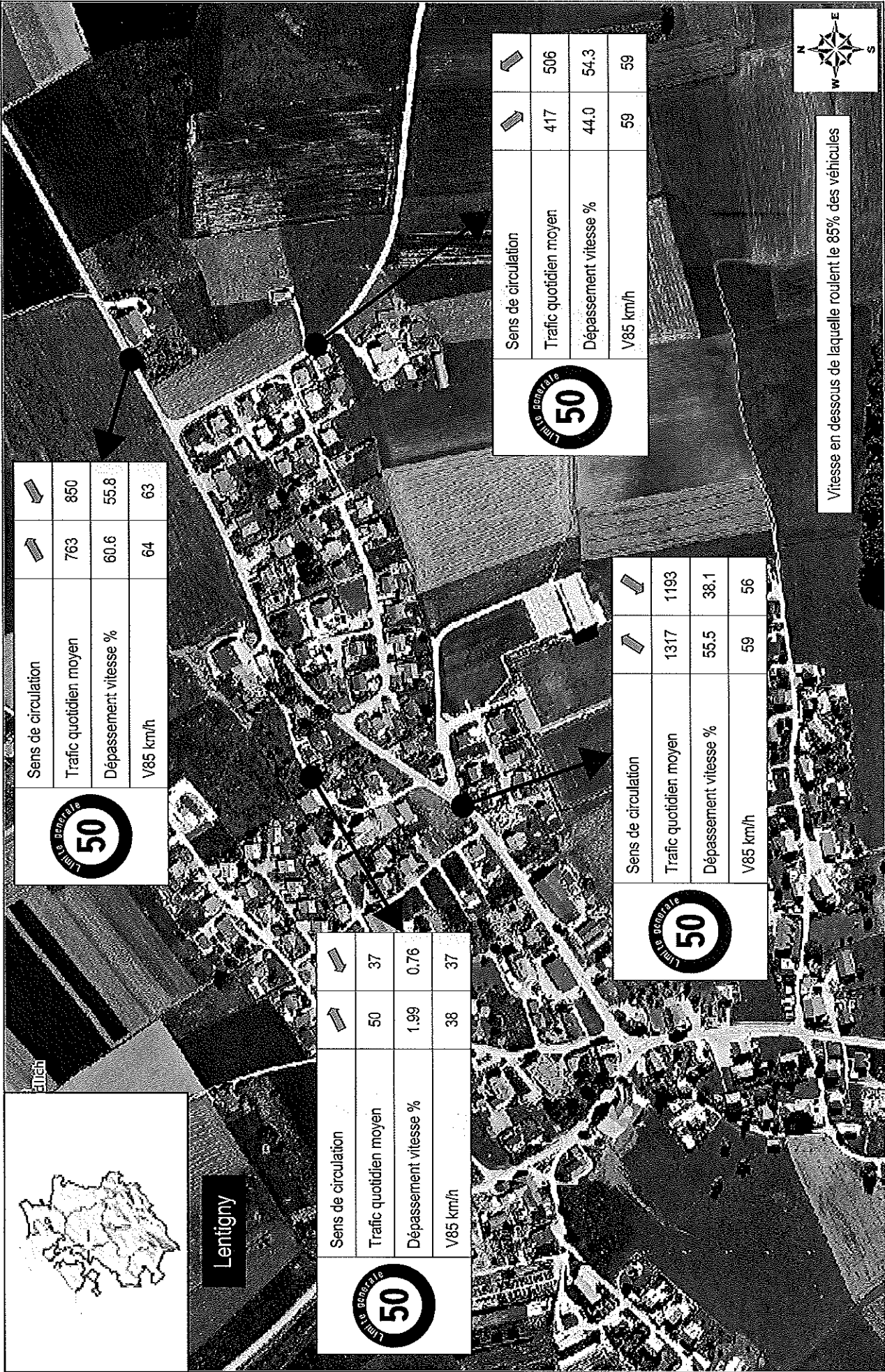
En accord avec l'Association des communes fribourgeoises, le CCPS tient dès lors à vous informer que des brochures d'informations diverses sur la sécurité sont disponibles sur commande auprès de votre administration communale. Certaines brochures peuvent être consultées directement sur le site internet de la Police cantonale sous onglet « Prévention » (<http://www.policefr.ch/reception.jsp>) ainsi que sur celui de la Prévention Suisse de la Criminalité (<http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/>).




Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat




Directeur de la sécurité et de la justice,
Président du CCPS









Lentigny



	Sens de circulation		850
	Trafic quotidien moyen		763
	Dépassement vitesse %		60.6
	V85 km/h		55.8

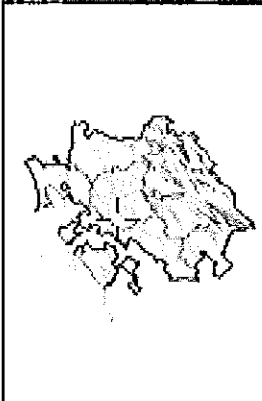
	Sens de circulation		37
	Trafic quotidien moyen		50
	Dépassement vitesse %		1.99
	V85 km/h		0.76

	Sens de circulation		1193
	Trafic quotidien moyen		1317
	Dépassement vitesse %		55.5
	V85 km/h		38.1

	Sens de circulation		506
	Trafic quotidien moyen		417
	Dépassement vitesse %		44.0
	V85 km/h		54.3



Vitesse en dessous de laquelle roulent le 85% des véhicules



Lovens

Elrich

	Sens de circulation		
	Trafic quotidien moyen	135	127
	Dépassement vitesse %	0.0	0.0
	V85 km/h	40	40

	Sens de circulation		
	Trafic quotidien moyen	211	211
	Dépassement vitesse %	44.4	35.2
	V85 km/h	59	58

	Sens de circulation		
	Trafic quotidien moyen	206	220
	Dépassement vitesse %	53.5	40.4
	V85 km/h	61	58



Vitesse en dessous de laquelle roulent le 85% des véhicules



ONNENS



Sens de circulation		
Trafic quotidien moyen	294	256
Dépassements vitesse %	27.7	33.5
V85 km/h	54	55



Sens de circulation		
Trafic quotidien moyen	1468	1186
Dépassements vitesse %	4.4	8.6
V85 km/h	45	47



Sens de circulation		
Trafic quotidien moyen	698	366
Dépassements vitesse %	8.0	5.9
V85 km/h	64	68



Sens de circulation		
Trafic quotidien moyen	1557	1312
Dépassements vitesse %	81.6	96.5
V85 km/h	85	83



Sens de circulation		
Trafic quotidien moyen	1631	1543
Dépassements vitesse %	9.5	8.7
V85 km/h	49	48



Sens de circulation		
Trafic quotidien moyen	564	557
Dépassements vitesse %	13.2	27.0
V85 km/h	50	54

V85 = vitesse en dessous de laquelle
roulent le 85% des véhicules



**INFORMATIONS
GENERALES**

**CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2012
SERVICE DE PUERICULTURE**

District de la Sarine

**Sur rendez-vous uniquement,
au 026/347.39.69 du mardi au vendredi de 8h00 à 9h30**

Avry-sur-Matran, Bâtiment communal, salle de réunion, 1^{er} étage, **le 1^{er} vendredi du mois** :
6 janvier, 3 février, 2 mars, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre,
7 décembre.

Belfaux, Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, 1^{ère} salle à gauche, **le 3^{ème} jeudi du mois** :
19 janvier, 16 février, 15 mars, 19 avril, 21 juin, 19 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre,
15 novembre, 20 décembre.

Corminboeuf, Ecole, local de la buvette, **le 1^{er} mardi du mois** : 3 janvier, 7 février, 6 mars,
3 avril, 8 mai (2^{ème}), 5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

Grolley, Cure, rez-de-chaussée, **le 2^{ème} jeudi du mois** : 12 janvier, 9 février, 8 mars, 12 avril,
10 mai, 14 juin, 12 juillet, 9 août, 13 septembre, 11 octobre, 8 novembre, 13 décembre.

Lentigny, Bâtiment communal, 1^{er} étage, **le 3^{ème} mercredi du mois** : 18 janvier, 15 février,
21 mars, 18 avril, 16 mai, 20 juin, 18 juillet, 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre, 19 décembre.

Le Mouret, Ancien bâtiment de l'administration communale, **le 4^{ème} mardi du mois** : 24 janvier,
28 février, 27 mars, 24 avril, 22 mai, 26 juin, 24 juillet, 28 août, 25 septembre, 23 octobre,
27 novembre.

Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, **le 4^{ème} mercredi du mois** : 25 janvier, 22 février,
28 mars, 25 avril, 23 mai, 27 juin, 25 juillet, 22 août, 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre.

***Pour les consultations à Farvagny et à Rossens, veuillez prendre rendez-vous
auprès de notre service de puériculture de la Gruyère au no. 026/919.00.13 du lundi
au vendredi de 8h00 à 10h00 !***

Farvagny, Bâtiment de la Poste, salle paroissiale, rez-de-chaussée, **le 1^{er} mardi du mois** :
3 janvier, 7 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre,
6 novembre, 4 décembre.

Rossens, Halle polyvalente, salle de réunion, sous-sol, **le 2^{ème} mercredi du mois** : 11 janvier,
8 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet, 8 août, 12 septembre, 10 octobre,
14 novembre, 12 décembre.

Sous réserve de modification



COURS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées

Des cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

D'autres cours s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Prix ? Participation de Fr. 50.-/mois (ou arrangement)
Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

SERVICE DE DECLARATION D'IMPOTS

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 30 janvier 2012 au 30 mars 2012

Coûts ? Fr. 50.— pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.— pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres)

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1 Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Pro Senectute en un clin d'œil

Au service des familles

La garde d'enfants à domicile Chaperon Rouge

Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle.

- Votre enfant est malade et vous devez vous absenter ?
- Vous êtes malade et ne pouvez vous occuper de votre enfant ?
- Vous recherchez une solution de garde ponctuelle en urgence ?

Une situation d'urgence ?

Le réseau social et familial ainsi que les aides habituelles sont rapidement limités lorsque la situation au sein de la famille devient critique:

- L'enfant tombe malade et ne peut aller à la crèche ou à l'école ...
- La maman sort de l'hôpital et n'est pas encore apte à s'occuper des enfants...
- La maman de jour doit s'absenter quelques jours à cause d'un décès dans sa famille...

La Croix-Rouge recrute avec soin des collaboratrices professionnelles et motivées dont le savoir-faire et l'expérience reposent sur une formation large et continue.

Comment ça marche ?

Annoncez vos besoins à la centrale téléphonique aux heures suivantes :

Lundi-vendredi: 07h30 - 11h30 au 026 347 39 49
 Dimanche - jeudi : 20h00 - 21h00 au 076 347 39 49

Du lundi au vendredi, une personne est mise à votre disposition dans les quatre heures suivant votre appel. Votre enfant est alors entouré pour ses médicaments, repas et jeux ainsi que son bien-être en fonction des indications données par les parents. Notre aide se termine lorsque vous êtes en mesure de reprendre votre tâche.

Nos tarifs :

Revenu brut des parents par mois	Prix de l'heure	Participation déplacement par jour
< CHF 3'000.-	CHF 5.-	CHF 3.-
CHF 3'001.- à 5'000.-	CHF 8. -	CHF 3.-
CHF 5'001.- à 7'000.-	CHF 10.-	CHF 3.-
CHF 7'001.- à 9'000.-	CHF 15. -	CHF 3.-
CHF 9'001.- à 12'000.-	CHF 20. -	CHF 3.-

Bon à savoir :

- Les frais de garde sont déductibles des impôts si les parents exercent une activité lucrative.
- 20% de rabais sur ces prix pour les membres de la CRf.
- Pas de mission pour moins de 3 heures.
- Collaboration avec les caisses maladies suivantes: Helsana, CSS, ÖKK, Groupe Mutuel.
- **Pour plus d'informations : chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.**

Aide aux proches :

Un service d'accompagnement pour personnes âgées et/ou malades

- Vous soignez votre conjoint, vos parents ?
- Vous êtes sollicité(e) nuit et jour ?
- Vous avez besoin de répit car vous sentez la responsabilité qui vous pèse ?

- Nous vous déchargeons de vos obligations de présence auprès du proche.
- Nous encadrons votre proche âgé et / ou malade.
- Nous intervenons à domicile ponctuellement ou régulièrement.

L'aide aux proches est un service indépendant mais complémentaire des services de soins et d'aide à domicile. Nous intervenons, sans autre formalité, à la demande de toute personne souhaitant une aide pour accompagner ou encadrer une personne à domicile.

Horaires :

Téléphonez-nous et communiquez vos besoins du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au **026 347 39 79** ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Bon à savoir :

- Nos tarifs se calculent en fonction du revenu et de la fortune de la personne que nous allons encadrer.
- Les personnes ayant droit aux prestations complémentaires de l'AVS peuvent demander le remboursement des frais.
- Le service n'est pas pris en charge par la caisse maladie

Baby-Sitting :

Un service pour les parents de jeunes enfants

Vous voulez sortir ? Vous souhaitez trouver une personne fiable et formée pour s'occuper de vos enfants ?

Nous vous proposons une liste de baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Prenez contact avec la CRf au **026 347 39 40** ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch et recevez notre liste !

Adresse de contact pour tous les services à la famille:

Croix-Rouge fribourgeoise
Service Aide à la famille
Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg
www.croix-rouge-fr.ch
026 347 39 49 / 79

« Fribourg pour tous », l'information et l'orientation sociales à portée de main

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a ouvert « Fribourg pour tous », une boutique d'information et d'orientation sociales.

Destiné à toute la population du canton, « Fribourg pour tous » garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées, dans les deux langues du canton. Les informations fournies par « Fribourg pour tous » doivent permettre aux usagers et usagères de s'orienter au sein du dispositif d'action sociale vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement. Les questions traitées par « Fribourg pour tous » peuvent concerner tout aussi bien les domaines de la famille, de la santé, de l'interculturel, de la sécurité sociale ou même ce qui touche à la vie professionnelle.

Ce dispositif novateur est constitué d'un espace d'accueil en ville de Fribourg opérationnel depuis le 1^{er} septembre dernier, complété par une ligne téléphonique et un site internet accessibles dans tout le canton. Une présence dans les régions devrait venir compléter l'offre prochainement.

Bienvenue à toutes et tous !

FRIBOURG POUR TOUS
Information et orientation sociales
Rue du Criblet 13, Fribourg

Hotline (Lu-Ma-Je-Ve, 14 h 00 – 18 h 00) :
0848 246 246

Email : fribourgpourtous@fr.ch

Site internet : www.fribourgpourtous.ch

Horaires d'ouverture

Lu-ma-ven : 12h-18h

Mer-sam : 09h-13h

Jeu : 12h-19h



Foyer de jour
La Famille au Jardin

La Famille au Jardin

Die Familie im Garten

Foyer de Jour pour personnes présentant d'importants troubles de la mémoire, de type Alzheimer.

Tagessstätte für Personen die unter schwerem Gedächtnisschwund leiden, vom Typ Alzheimer.

Römerswil 4 1717 St-Ursen
Tel 026 3212013 Fax 026 3213924
E-Mail: info@la-famille-au-jardin.ch

Pour information
026 321 20 13
www.la-famille-au-jardin.ch

Le foyer de jour « La Famille au Jardin » accueille en journée, les personnes présentant d'importants troubles de la mémoire de type Alzheimer.

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.

La Famille au Jardin offre pour la personne elle-même : un accueil personnalisé, une aide physique et morale dans tous les domaines nécessaires. Une vie sociale avec de la convivialité, des activités adaptées aux ressources de chacun.

Pour la famille : une journée de répit aussi souvent que désirée. L'assurance d'une prise en charge de la personne accueillie par un personnel qualifié, dans des conditions de sécurité et de bien-être.

Le coût d'une journée en foyer est de fr. 50.- par jour.
Sur demande, le transport peut être organisé

NOUS CHERCHONS DES CHAUFFEURS BENEVOLES POUR LE TRANSPORT : intéressé ? tél. 026 322 70 34 M. Clément

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'allemand et d'anglais, soutien scolaire

Quelques soucis scolaires avec l'allemand ou l'anglais ? M. Marcel Schenker à Lentigny se tient à votre disposition pour des cours de soutien divers.
En cas d'intérêt, appelez le 076/493.19.21

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 026 470 16 61.

Services d'une baby-sitter !

Grandgirard Elodie, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026/470.07.65	
Morel Laura, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.21.49	
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.37.27	079/466.52.36
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079/425.94.31
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026/470.28.60	

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Pour toute information complémentaire :

www.labrillaz.ch

Composition du conseil communal

Fonction	Nom et Prénom	Dicastère	Privé	Mobile	Mail
Syndique	Guillet Beatrix	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, relations publiques, administration, gestion du personnel communal, finances	026 477 35 82	079 287 67 86	b.guillet@labrillaz.ch
Vice-syndic	Auer Pasqual	Bâtiments communaux, parc public, information communale, site internet		079 629 25 76	p.auer@labrillaz.ch
Conseiller	Anet Christophe	Aménagement, constructions			c.anet@labrillaz.ch
Conseiller	Deillon Jacques	Affaires sociales, santé publique, culte et culture, conservatoire, sport et loisirs, routes, nouvelle mensuration	026 470 18 72	078 730 87 07	j.deillon@labrillaz.ch
Conseillère	Klaus Pineiro Alvarez Sandra	Cercle scolaire, cycle d'orientation, école maternelle, SIFLP, AES, BRA, cimetières		076 433 45 37	s.klaus@labrillaz.ch
Conseiller	Marro Claude	Evacuation des eaux, STEP, AESC, adduction d'eau, AESO		079/461 89 03	c.marro@labrillaz.ch
Conseiller	Mettraux Olivier	Ordre public, militaire, protection civile, police, police du feu, agriculture, forêts, parquets communaux, protection de la nature, correction des eaux et endiguements, gestion des déchets		079 230 59 25	o.mettraux@labrillaz.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 – 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Caissière communale et perceptrice d'impôt.....	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Commission scolaire.....	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux.....	commission-scolaire@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / Christophe Guillaume.....	079 279 33 93
Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny.....	026 477 37 67
STEP – Service technique	026 477 30 79
Ecoles primaires : Lentigny.....	026 477 37 43
Onnens.....	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny.....	026 477 17 34
Ecole maternelle : Lovens.....	026 470 24 70
Accueil extra-scolaire : Lentigny	026 477 21 85
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale	117
Feu	118
Cdt du corps des sapeurs-pompiers : M. Jérôme Mazza	079 688 06 70
Service d'ambulance de la Sarine.....	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale	026 477 16 88
Fontainier : M. Christophe Guillaume	079 279 33 93